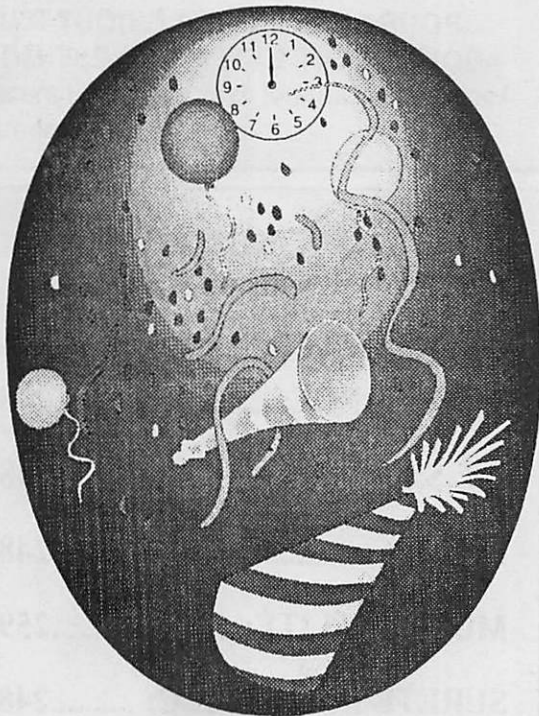


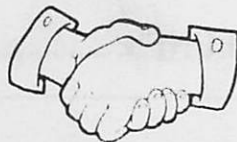
L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

Journal communautaire de St-François Vol.3 No.3

*Bonne et heureuse
année à tous!*



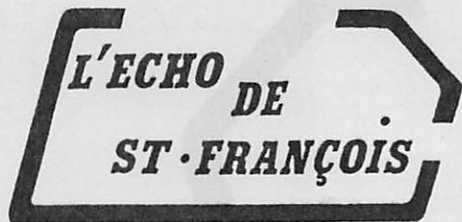
1996



SOMMAIRE

L'Écho du Patrimoine	3-4
Comment ça va?	5
Cercle de Fermières	6
Bibliothèque du Rocher	7-8
Recette de l'Écho	9
L'Écho des Clubs	10
Calendrier des activités	16
Les jeux de l'Écho	17
L'Écho des Loisirs et des Sports	23
Chronique municipale	25-26
L'Écho municipal	27-39
Les Petites Annonces	41

JANVIER 1996



C..P. 321
 St-François de Montmagny - GOR 3AO
 Tél.: (418) 259-2569



AVIS AUX ORGANISMES

VEUILLEZ PRENDRE NOTE

**QUE LA DATE DE REMISE
 POUR VOS ARTICLES,
 PUBLICITE ET ANNONCES
 EST MAINTENANT**

LE 13 DE CHAQUE MOIS

P.S.: Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

**POUR L'ANNÉE 96, LE COÛT D'UN
 ABONNEMENT EXTÉRIEUR EST MODIFIÉ**
 Abonnement annuel extérieur: Coût mensuel \$3.
 Coût annuel \$24.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
 IMPORTANTS**

- AMBULANCE:248-2000**
- C.L.S.C. A.-RIVARD248-1518**
- FEU:248-3360**
- MUNICIPALITÉ:259-7228**
- SURETÉ DU QUÉBEC:248-3705**
- CENTRE ANTI-POISON
 DU QUÉBEC 1-800-463-5060**
- TEL-JEUNES: 1-800-263-2266**

Journal communautaire réalisé bénévolement.

Réjean Cloutier	Publicité	259-2567
Jocelyne Roy	Trésorière	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
Rosaire Simard	Distribution	259-7888
Raynald Laflamme	Équipe de rédaction	259-2659
	Secrétariat	
Lorraine Lamonde	Équipe de montage	259-2433
Jean-François Noël	Directeur	259-7641
Conrad Lamonde	Directeur	259-7295

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur. Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	\$10.00	\$ 96.00
1/4 page	15.00	144.00
1/2 page	30.00	288.00
1 page	50.00	480.00
ABONNEMENT ANNUEL EXTÉRIEUR	3.00	24.00
ABONNEMENT GRATUIT À TOUS LES RÉSIDENTS DE ST-FRANÇOIS		
Petite Annonce	2.00	

Impression: Imprimerie St-Raphaël Enr.
 Photo 1ère page numération, gracieuseté de Garant Inc.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



MEMBRE DU
RPM
 COMMUNAUTAIRE





L'ARRONDISSEMENT SCOLAIRE NO.5

Du point de vue de l'histoire, les arrondissements no. 4 et no. 5 avaient des racines analogues sinon identiques. On sait, par les documents de ce temps, que les propriétaires de ces deux arrondissements étaient connus comme les habitants du "village" de St-Vallier.

On sait aussi qu'un bon nombre des propriétaires de l'arrondissement no. 5 s'étaient rangés du côté des envahisseurs en 1775-1776. Il y eut deux cas de non obéissance à l'évêque BRIAND, tous deux au sujet du baptême d'un nouveau-né et de parrains non acceptables. Ils étaient favorables aux "Américains" et n'hésitaient pas à le montrer. L'évêque brandit la menace d'excommunication à cette occasion.

En août 1884, les commissaires enlèvent à l'arrondissement no. 5 les contribuables de l'arrondissement qui exploitent des terres dans le rang Ste-Catherine. À la requête de Salomon THÉBERGE, de la veuve Hubert MÉNARD, de Narcisse et Philias CADRIN, les commissaires consentent à ce que les écoliers du rang Ste-Catherine (partie de St-François) fréquentent plutôt les écoles de St-Raphaël, arrangement qui a subsisté presque à la fin du régime des arrondissements.

En 1898, devant la nécessité de remplacer l'ancien bâtiment utilisé comme école, les commissaires se demandent s'ils construiront une école neuve sur le lot 150, première localisation de l'école, ou s'ils tiendront compte du mouvement puissant qui veut que l'on relocalise le chemin de front sur le "côteau".

On décide de construire une nouvelle école sur le lot 150, près de la terre d'Adrien THÉBERGE. La commission scolaire dépensera \$721.00 pour le terrain et le bâtiment d'école.

C'est peut-être une des seules écoles qui existe encore, elle a été convertie en garage et on peut la voir sur le rang su sud.

C'était une période où les élections au poste de commissaire ne suscitaient pas beaucoup d'intérêt.

En 1901, deux commissaires sont élus par 4 électeurs. Le 18 juillet de la même année une réunion publique est convoquée pour permettre aux commissaires de présenter un exposé des finances de la commission. Mais cette fois, le secrétaire-trésorier est seul!

À l'école no. 5, les enfants travaillent bien sous la direction des quelques institutrices suivantes:

de 1881 à 1883	Aurélie TANGUAY
de 1883 à 1886	Laure BLAIS
de 1886 à 1897	Wilhemine CAMPANA
de 1897 à 1901	Léontine CAMPANA

En 1901, l'inspecteur scolaire décerne la note très bien pour l'école no. 5, ce qui rassure les parents sur le fait que les écoliers sont entre bonnes mains.

Un arrondissement reçoit tous les enfants des contribuables qui exploitent les terres formant l'arrondissement, pour diverses raisons, des écoliers d'autres arrondissements sont admis à fréquenter une école d'un autre arrondissement que le leur. Ce fut le cas pour des écoliers qui normalement devaient fréquenter l'école no. 2 et qui se retrouvaient à l'école no. 5.

On ne connaît pas la raison de cet "exil" des enfants mais il semble que ce serait à cause de l'encombrement de l'école no. 2. Les parents de l'école no. 5 des enfants admis en toute légalité mirent les commissaires au courant de la situation qui demandèrent au père des enfants "exilés" de les envoyer à l'école no. 2. Ce dernier, offusqué prit la commission scolaire en grippe et, après avoir consulté un avocat, déclara aux commissaires que l'école no. 5 souffrait de défauts qui la mettaient dans une situation illégale: le terrain de l'école est mal choisi (le texte du procès-verbal fait déclarer au plaignant que le terrain n'est pas confortable!) et n'y a pas d'approvisionnement d'eau convena-

L'ÉCHO DU PATRIMOINE (suite)

ble, l'école n'a pas, pour chaque enfant, le nombre de pieds cubes d'air voulu par l'Instruction publique. Les mesures que les commissaires durent prendre furent que l'école fut exhaussée pour loger l'institutrice et cet arrangement permit d'agrandir la classe en vue de fournir à chaque enfant les pieds cubes d'air réglementaires.

À l'automne 1913, à l'arrondissement no. 5 l'affaire est close. Le père des enfants mis en cause s'en souviendra plus tard quand la commission scolaire fit des démarches pour organiser une école de niveau supérieur au niveau des écoles primaires. (à suivre)

Louis-Philippe Bonneau

MUNICIPALITÉ HORAIRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

LE BUREAU MUNICIPAL
SERA FERMÉ DU 23 DÉCEMBRE
AU 02 JANVIER INCLUSIVEMENT

LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE 8 JANVIER
PROCHAIN À 20 H 00.

LE PERSONNEL VOUS SOUHAITE
DE TRÈS JOYEUSES FÊTES.

Yves Laflamme, sec.-trés.
Linda Guimont, sec.-trés. adj.



MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) GOR 3AO
Tél.: (418) 259-7715
Fax: (418) 259-7717



23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) GOR 1EO
Tél.: (418) 259-7718
Fax: (418) 259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) GOR 1WO
Tél.: (418) 884-2802
Fax: (418) 884-2803

AUTOPRO
CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire de votre
véhicule.

- Service de "Frame Master"
- Installation de pare-brise
- Voitures de courtoisie
- Estimation gratuite

VOTRE VÉHICULE EST VOTRE FIERTÉ,
VOTRE SATISFACTION EST LA NÔTRE !

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4e Rue, Montmagny

Tél.: (418) 248-5622

Fax: (418) 248-7071 Rés.: (418) 248-6072

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

EXCAVATION TERRASSEMENT

CHOIX VARIÉ
DE MATÉRIEL
NATUREL,
TAMISÉ
CONCASSÉ EN:
• TERRE NOIRE
• SABLE ET
GRAVIER
• PIERRE

• INSTALLATION
DE FOSSES
SEPTIQUES ET
CHAMPS
D'ÉPURATION
• DRAINAGE
• NIVELAGE
• DÉNEIGEMENT

ESTIMATION GRATUITE

PLUS DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE
À VOTRE SERVICE
INFORMEZ-VOUS

MARTIN, RÉMI, DANIEL

**Terrassements
Joncas & Frères inc.**

ENTREPRENEUR, EXCAVATION, TERRASSEMENT

241, Rte Normandie, Montmagny

248-2585 Fax: 248-8387



par Jean-François Noël

Les comportements délinquants et l'influence du groupe. (SUITE)

Lors de la chronique précédente, nous avons vu qu'il existe différents types de délinquance et une brève explication de ce qui se passe à l'adolescence, entre autre la "dédidéalisation" de l'instance parentale ainsi que de l'importance du groupe de pairs. Voyons maintenant quels sont les facteurs qui peuvent contribuer à la délinquance.

Tout d'abord, il y a la classe sociale d'où est issu le jeune. On retrouve davantage de délinquance dans les milieux défavorisés que dans les classes moyennes ou aisées. Bien que ces dernières ne soient pas exemptes de ce phénomène, les jeunes ont tendance à délaissier leurs comportements délinquants plus rapidement que ceux des familles défavorisées. Avant d'aller plus loin, il est important de mentionner qu'une famille défavorisée n'est pas nécessairement une famille à faibles revenus. Par famille défavorisée on fait allusion à toute sa dynamique, par exemple des problèmes d'alcoolisme, un parent souvent absent, trop ou pas assez autoritaire, une famille sans communication, etc. Tout ces éléments et plusieurs autres peuvent faire partie du "pattern" d'un milieu défavorisé et ce, même si les revenus sont très élevés.


Par exemple, on remarque dans les familles de classe moyenne ou supérieure (ici on fait allusion à l'aspect monétaire) que les parents ont tendance à fixer au jeune des objectifs irréalistes et ce, comme pour se prouver à eux-même leur grande valeur au niveau social. Devant de tels comportements, les jeunes peuvent réagir de façon à rejeter les normes imposées par leurs parents.

Bien sûr, ce n'est pas ici l'explication formelle et unique concernant la délinquance, par ailleurs, cette dernière occupe tout de même une place importante dans la littérature sur le sujet.

Il est essentiel pour un parent, de développer un niveau d'empathie minimum envers son enfant. De cette façon il pourra acquérir un plus grand niveau de compréhension envers le jeune, envers ce qu'il vit. Par exemple, il est très fréquent qu'un jeune déploie de nombreux efforts au plan scolaire et ce, même si ses résultats ne sont pas très élevés. En ce sens, il est primordial qu'il puisse être reconnu dans ce qu'il fait, dans le cas contraire, où la réplique des parents est de dire: "C'est bien, mais tu feras mieux la prochaine fois.", pourra entraîner un impact dévastateur pour l'enfant.

Dans le cas de la délinquance, le même phénomène s'observe. Il est très difficile pour un adolescent de passer outre les remarques de ses amis et de refuser par exemple de prendre quelques bières ou de commencer à fumer. Mais il se peut qu'il fasse des efforts en ce sens et s'il n'est pas renforcé pour celles-ci, il est probable qu'il ne voit pas l'importance de ce qu'il fait et abandonne en se laissant aller à des comportements de groupe inacceptables pour les parents.

Le plus important à retenir c'est que sous chaque phénomène rencontré, il existe toute une dynamique complexe que l'on se doit de comprendre pour intervenir de la bonne façon ou du moins mieux intervenir.



BOULANGER DOLAN DENAULT
NOTAIRES & CONSEILLERS JURIDIQUES

M^r MARC BOULANGER
Notaire

70, rue de l'Anse, Montmagny (Québec), G5V 1G8 • (418) 248-1414 • Téléc.: 248-8944



BAZAR BOUFFE

Merci...

Au lendemain du Bazar Bouffe, les Fermières tiennent à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont manifesté de l'intérêt pour leur activité de financement.

Merci à toutes nos dames fermières et amies qui se sont impliquées en cuisinant des plats succulents.

Merci également aux commanditaires qui, grâce à leurs contributions financières ont permis de garnir les paniers de provisions.

Merci aussi à ceux et celles qui ont offert des prix pour notre raffle. Nos remerciements à tous ceux et celles qui sont venus se procurer des plats. Votre présence fut la clef de notre succès. Soyez assuré que la collaboration de tous et chacun nous a été très précieuse. Bravo et félicitations à tous pour votre solidarité.

Bonne et Heureuse Année à vous tous, que le Bonheur soit à la croisée de vos chemins tout au long de 1996.

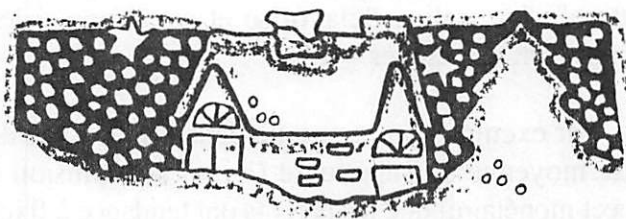
Nous prions les fermières de prendre note qu'il n'y aura pas de réunion en janvier. Nos activités reprendront en février 96.

La direction



Gagnants des prix de la raffle du Bazar-Bouffe

1. Panier de provisions (valeur 50\$)
Mme Murielle Garant, St-François
2. Panier de provisions (valeur 50\$)
Mlle Rebecca Têtu, Montmagny
3. Panier de provisions (valeur 50\$)
M. Angelo Nittolo, St-Jean-Chrysostome
4. Couteau électrique: Mme France Boulet
5. Coffre à bijoux: Marie Laflamme, St-François
6. Arrangement de Noël: M. Maurice Marceau, St-François
7. Produits de coiffure: Mme Lisette Campagna, St-François
8. Produits de l'érable: Mme Thérèse Garant, Ste-Foy
9. Arrangement de Noël: Mme Jeanne-d'Arc Gendron, St-François
10. Produits Multi-Pro: Mme Rolande Blais, St-François
11. Certificat cadeau pour coiffure: Mme Susana Cantos, St-François
12. Produits de l'érable: M. Marcel Blais, St-François
13. Laize de plancher: Mme Louise Lamonde, St-François
14. Arrangement de miel: Mme Julienne Corriveau, St-François
15. Centre de table: Mme Louise Lamonde, St-François
16. Bouteille de vin: Julienne Corriveau, St-François
18. Coussin magnétique: Mme Garcia Garant, St-François
19. Bouteille vin: Mme Laurie Garant, Ste-Foy



PHILIAS BLAIS & FILS ENR

EXCAVATION - TERRASSEMENT
DÉNEIGEMENT
INSTALLATION FOSSE SEPTIQUE
CHAMP ÉPURATION
TRANSPORT & ÉPANDAGE

Terre-noire - Terre à jardin
Terre à pelouse - Sable - Gravier
Remplissage - Tuff - Concassé



218, Rivière-Sud, St-François,
Montmagny (Qué.) G0R 3A0

Jacques Blais
Tél.: (418) 259-7841

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

• TRANSPORT GÉNÉRAL
• TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275 ouest, Boul. St-François
Saint-François, Cté Montmagny Qué. G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7789

Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744



La bibliothèque Bonneau-Chabot (maison de la Paroisse) reprend lentement possession des volumes qui ont été traités à la CRSBP.

Il nous fait plaisir d'inviter les chercheurs intéressés par la généalogie, l'histoire ou la sociologie à venir consulter, et selon le cas, à emprunter l'ouvrage qui les intéresse. Cependant, certaines règles ont été établies pour la recherche, la consultation et le prêt. **Pour le prêt particulièrement, aucun volume ne peut sortir directement de la bibliothèque Bonneau-Chabot.** L'ouvrage identifié doit obligatoirement passer par la bibliothèque du Rocher, et seules les personnes abonnées (à du Rocher) peuvent profiter de ce service. Le volume désiré, doit être enregistré sur la carte de l'emprunteur qui en prend possession et doit le rapporter à la même place, toujours avec sa carte d'abonné. Les personnes qui ne sont pas membres de la Société de Conservation

du Patrimoine et qui désirent se prévaloir d'une période de travail ou de consultation à la bibliothèque Bonneau-Chabot, peuvent le faire le **MERCREDI EN APRÈS-MIDI**. Il suffit de communiquer auparavant avec l'une ou l'autre des personnes suivantes:

- Monsieur Jacques Chabot (259-2219)
- Madame Annette Collin (259-2585)

Les règlements relatifs à la bibliothèque Bonneau-Chabot sont disponibles à la bibliothèque du Rocher.

BIBLIOTHÈQUE DU ROCHER

À NOTER

- tel que prévu, la bibliothèque du Rocher reprend son horaire régulier dès le dimanche 7 janvier.
- Aucune transaction n'est possible sans la carte de l'abonné.



Nous prenons
soin de
votre pelouse

- Estimation gratuite
- Fertilisation granulaire
- Contrôle des mauvaises herbes
- Aération

MONTMAGNY: 259-7700
Aucun frais composez: **1-800-463-4877**
ST-JOSEPH DE BEAUCE: 397-5455



Weed Man®

259-2447

Casse-Croûte

CHEZ MIKE

570, ch. St-François Ouest

vous
souhaite





- Si une amende imposée n'est pas acquittée au complet, il est impossible d'emprunter un bien culturel.

Activités socio-culturelles:

Fin janvier ou début février une première activité socio-culturelle prendra place. Les personnes âgées seront invitées à venir se familiariser et prendre connaissance des avantages à fréquenter leur bibliothèque municipale. Un après-midi leur sera consacré et des informations pertinentes leur seront communiquées pour faciliter leur intégration. Et on aura réponse à toutes vos interrogations. Des renseignements supplémentaires quant à la date précise vous seront fournis d'ici peu.

Les autres activités prévues s'adressent à différentes catégories de personnes. À titre d'exemple: "L'heure du conte", pour les trois à six ans, et qui deviendra éventuellement une activité mensuelle. "La création d'une histoire" permettra à l'imagination des jeunes de s'exprimer et de vivre ou de rêver leurs fantaisies. Déjà un atelier, "La généalogie" donné par Madame Jacqueline Faucher Asselin mtre gén. agr., a eu lieu et a regroupé

une quinzaine de personnes grandement intéressées par ce sujet. Dans leurs prochaines recherches les connaissances acquises, ce samedi, s'avèreront des plus bénéfiques et se traduiront par économie d'énergie et gain de temps.

De plus des ensembles thématiques rejoignant la période de l'année, les fêtes religieuses ou les préoccupations des membres, seront disponibles pour l'emprunt. Pour la période de Noël plusieurs éléments, dont livres, albums, cassettes étaient à la disposition des abonnés et plusieurs ont su en profiter.

Des expositions s'annoncent aussi pour un avenir prochain.

Surveillez les affiches à la bibliothèque du Rocher, à la Caisse Populaire, au bureau de poste.

LA COLLECTION LOCALE S'ENRICHIT:

Avis aux jeunes! Une suite de livre dont l'auteure est Madame Dominique Demers est maintenant disponible:

- Un hiver de tourmente
- Les grands sapins ne meurent pas
- Ils dansent dans la tempête

Les Communications, Bibliothèque du Rocher



BOUCHERIE
Richard
Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, ch. St-François Ouest
St-François de Montmagny G0R 3A0
(418) 259-7783

SPECIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES

LES GALERIES DE L'AUTO
MONTMAGNY



248-2323 248-7877 248-0057

140, 150, 160, boul. Taché O., Montmagny, QC, G5V 3A5



RECETTE

Tarte au sucre cuisson par convection

Préchauffer la partie convection de votre four micro-ondes à 400°F (200°C) 20 min. Tapisser de pâte le fond d'une assiette à tarte. Mélanger cassonade, farine et recouvrir la pâte. Mélanger crème, lait, essence d'érable et verser sur la cassonade. Parsemer de dés de beurre ou margarine. Mettre sur une grille dans four préchauffé, cuire à 400° F (200°C) 30 à 35 min. jusqu'à croûte bien dorée.

Il n'est pas nécessaire de faire cuire d'avance la croûte

- 1 croûte de tarte de 9 po. 22.5cm
- 1 tasse cassonade 250ml
- 1/4 tasse farine tout usage 60ml
- 1 tasse de lait 250ml
- 1 tasse de crème 250ml
- 1c. à soupe d'essence d'érable 5ml
- 3 c. à soupe beurre ou margarine 50ml
- 1 pincée de muscade



Saine entente

À la CSST, nous misons sur un principe essentiel : la concertation.

Que tous les intervenants travaillent ensemble à la recherche de solutions, c'est la meilleure façon de progresser.

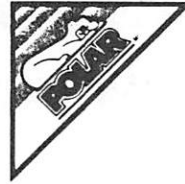
Agir... là où ça compte.

CSST

Commission
de la santé
et de la sécurité
du travail

ERRATUM:

- Dans la chronique du mois précédent sur M. Germain Lamonde, on aurait dû y lire qu'il est le fils de M. et Mme Gonzagues Lamonde. Mille excuses.
- Il y a eu omission en ce qui a trait à l'auteur du texte de Réflexion: "Les murs parlent", le mois précédent. Ce texte a été écrit par M. Daniel Morin. Mille excuses pour l'oubli.



Fenêtres Montmagny Inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny, (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763 Qué.: (418) 692-0659

Fax: (418) 259-7236 Mtl.: (514) 848-7174

AU: **145** BOUL. TACHÉ
MONTMAGNY

2 SERVICES
SOUS UN MÊME TOIT !

Lebeau
VITRES D'AUTOS

148. boul. Taché Ouest, Montmagny **248-8444**



Centre de Pneus Ouellet

Réparation et Vente de pneus
Auto, Ferme et Camionnette

145, boul. Taché Ouest
Montmagny

(418) 248-2296

L'ÉCHO DES CLUBS



CLUB VTT TADOUSSAC ST-FRANÇOIS INC.

Le temps des fêtes est arrivé, on se promène dans les sentiers...

Si vous circulez, soyez prudent et soyons respectueux. Si nous avons la chance de pratiquer notre loisir préféré, c'est grâce à qui? C'est grâce à tous les bénévoles qui s'occupent de faire en sorte que le CLUB fonctionne, que les sentiers soient bien entretenus, etc... Mais je dois aussi faire remarquer à tous que c'est aussi grâce à ceux qui nous autorisent à circuler sur leur propriété. À tous, un gros merci.

Je profite de l'occasion pour vous dévoiler les activités qui s'en viennent dans les prochaines semaines:

- 13-14 janv.96:** Tournoi de billard (8).
Inscription avant samedi à midi.
- 27 janvier 96:** Parade aux flambeauxx
(départ du "Bar Chez Papoune"
à St-Raphaël)

Nous tenons aussi à vous informer que dans le territoire de Berthier-sur-Mer, se trouve des sentiers de V.T.T. Nous avons entrepris des démarches pour pouvoir rejoindre nos voisins. Des personnes ressources de Berthier nous ont contactés et nous aimerions bien voir à ce que ce projet se concrétise. Nous pourrions vous en parler plus le prochain mois.

La Direction vous souhaite à tous des joyeuses fêtes.

Linda Boutin
Membre de la direction

Les Équipements de Ferme

JEAN-PAUL BONNEAU, prop.

VENTE & SERVICE

918, Boul. St-François O., St-François
Cté Montmagny, GOR 3A0

Tél.: 259-7289

USINAGE JOLIVET

Henri Jolivet, président

- Remontage de shaft à la soudure
- Tournage intérieur et extérieur
- Filetage au tour conique ou cylindrique
- Sabot d'enfoncement et bague pour puissetiers
- Portées de bearing
- Fraisage général
- Fabrication d'étagère
- Chemin de clé
- Coupe au gaz
- Soudure d'acier
- Soudure de fonte
- Perçage de trous de 1/16 à 2 pouces

474, Montée Les Prairies
St-François de Montmagny (Québec)
GOR 3A0

Usine: 259-7001
Fax: 259-2601

SALON KARO

4 Rue Boivin
St-François
Montmagny
GOR 3A0

Carole Guillemette, prop.



259-7117



Nous tenons aussi à vous informer que dans le territoire de Berthier-sur-Mer, se trouve des sentiers de V.T.T. Nous avons entrepris des démarches pour pouvoir rejoindre nos voisins. Des personnes ressources de Berthier nous ont contactés et nous aimerions bien voir à ce que ce projet se concrétise. Nous pourrions vous en parler plus le prochain mois.

La Direction vous souhaite à tous des joyeuses fêtes.

Linda Boutin
Membre de la direction



64, Morigeau
St-François, Qué.
GOR 2G0

MARCHE MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois
Propriétaires

ÉPICIER LICENCIÉ
Cassette Vidéo, Bureau Poste

Tél.: (418) 259-7741

J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCE GÉNÉRALE

St-François, Montmagny

Lucie Bolduc
C. d'A.Ass.
Rés.: 259-2516

Simon Savoie
C.d'A.Ass.
Rés.: 259-2296

Bur.: 259-7781

Du monde à la table

La maison familiale bourdonnait. Téléspore, Éloïse, ainsi que la belle-mère, mémère Bolduc, vivaient en compagnie d'Alphonse, Albertine et de leurs dix enfants. Eh! oui, en 1930, Alphonse avait déjà dix petites bouches à nourrir: Honorat, Oscar, Marcel, Daniel, Irénée, les jumelles Lauréanne et Thérèse, Monique, Claire et Jean-Marie. À la maison, Éloïse veillait aussi sur sa fille Marie-Anne, qui était épileptique, ainsi que sur sa belle-soeur Lisa, qui était aveugle. Chez les Garant, on était dix-sept à table!

Avec sa belle chevelure blanche comme neige, Téléspore Garant, droit comme un piquet de clôture, laissera à ses petits-enfants le souvenir d'un homme patient et doux. *«Il se cachait sur le coin de la maison et courait après ses petits malcommodes, se souvient Daniel. Il montait la main bien haut pour nous taper, mais lorsque venait le temps de frapper, il s'attendrissait... Il n'aurait pas fait de mal à une mouche.»*

On se souviendra d'Éloïse comme d'un modèle de dévouement. Tous les matins, elle emmenait sa fille Marie-Ange et sa belle-soeur aveugle à l'église; elle levait le voile de Lisa pour la faire communier. Éloïse veillait aussi au salut de l'âme de ses petits-enfants; elle les assoyait sur les premiers bancs à l'église et avait toujours un chapelet en réserve dans sa poche pour ceux qui avaient oublié le leur.

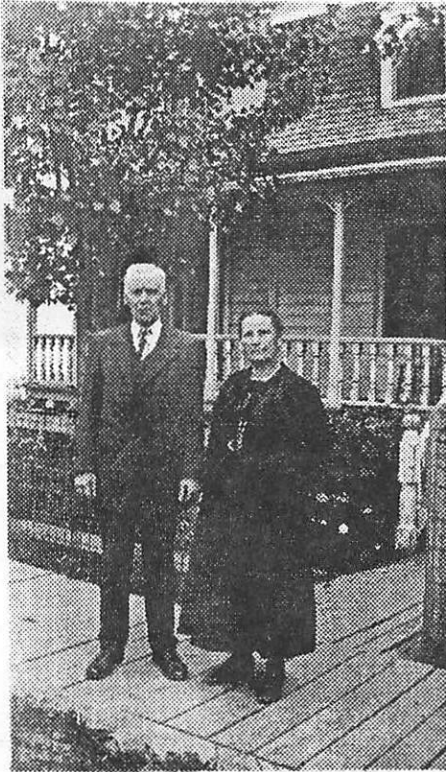
Alphonse, lui, était un *gros travaillant*. S'il pouvait travailler de 18 à 20 heures par jour, il n'avait pas nécessairement la bosse des affaires, diront ses enfants. Du moment qu'il avait de quoi joindre les deux bouts et s'offrir un paquet de tabac, Alphonse était heureux comme un poisson dans le Saint-Laurent. Mais attention, Albertine connaissait la valeur d'un dix *centmes*! Un jour, Alphonse parla à sa femme d'une machine qu'il voulait acquérir pour son usine. Il en rêva pendant plusieurs mois, mais n'avait pas l'argent pour se la procurer. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'un beau matin, Albertine lui remit la somme d'argent dont il avait besoin pour cette machine. Alphonse était fou de joie. Avec toutes ces bouches à nourrir, il fallait bien mettre des petits coussins de côté en prévision des jours difficiles! Oui, il pouvait se compter chanceux d'avoir une femme aussi économe.

«C'était un bon gars, se souvient un ancien employé. Il était sévère, exigeant, un peu bougonneux et impatient, mais on pouvait le faire pleurer si on savait s'y prendre. C'était aussi un homme méticuleux et à l'ordre.» On raconte qu'un jour, il dit à un jeune qui voulait se faire embaucher: *«Tu vas travailler avec moi à une condition: que tu te nettoies le dessous des pieds avant d'opérer la machinerie.»*

Alphonse Garant était grand, costaud, pesait 200 livres et avait un appétit d'éléphant. Il engouffrait pas moins d'une demi-douzaine d'oeufs chaque matin avant de se rendre au travail. Il fut choyé car



De gauche à droite:
Lauréanne, Alphonse, Thérèse, Daniel, Albertine, Monique,
Marcel, Honorat, Claire, Laurette, Oscar, Jean-Marie,
Téléspore, Irénée, Éloïse.



Télesphore et son épouse Éloïse Bolduc devant la maison familiale vers 1936.

Albertine était, semble-il, un véritable cordon bleu. Ses cretons et sa tourtière faisaient fureur. Et ses confitures à la citrouille n'avait pas son pareil dans la paroisse. Si ce n'était pas comme la recette d'Albertine, c'est-à-dire moitié sucre, moitié citrouille, Alphonse boudait la confiture qu'on lui servait.

Pour les garçons d'Alphonse Garant, l'avenir était tout tracé d'avance; ils iraient travailler à l'usine avec leur père. *«A l'époque, se souvient Daniel, on arrêtait l'école en septième année. Ceux du village qui faisaient des études se comptaient sur les doigts de la main.»*

Honorat, l'aîné de la famille, était venu au monde avec une faiblesse au coeur et ne put travailler à l'usine avec son père. L'abbé Montminy, nommé vicaire à Sainte-Agathe de Lotbinière, l'emmena avec lui et lui trouva une famille anglophone chez qui il apprit l'anglais.

Un après-midi de 1934, Alphonse dit à Daniel qui arrivait de l'école: *«Demain, tu rentres à la shop» «J'ai déposé mon sac d'école dans la garde-robe et n'y ai jamais retouché, se rappelle-t-il. J'avais treize ans et je suis entré à la forge pour chauffer la bouilloire.»*

Oscar, le deuxième de la famille, entreprit des études chez les Rédemptoristes à Sainte-Anne de Beaupré. Il avait dans l'idée de faire un père rédemptoriste, mais la troisième année, on lui fit savoir qu'il n'avait pas la vocation. Oscar avait 18 ans, en 1934, lorsqu'il entra à l'usine. *«Tu vas te mettre sur un tour et tu vas tourner»*, lui dit son père.

Au milieu des années 30, ils étaient cinq membres de la famille Garant à travailler à l'usine, soit Alphonse et ses fils Oscar, Marcel, Daniel et Irénée. La petite entreprise fonctionnait à pleine capacité et Alphonse dut embaucher à l'occasion des garçons du village. Les premiers employés autres que les membres de la famille furent Amédée Dumas, Albert Théberge, Arthur Lamonde, Joseph Guimont, Roger Bilodeau, Lorenzo Bilodeau, Jean-Paul Bolduc et Aristide Théberge.

GARANT®

Vingt-cinq cents par semaine

Le matin, Alphonse était debout à cinq heures. Il chauffait le poêle et réveillait les p'tits gars à six heures. Après un déjeuner copieux, tout le monde était à l'usine à sept heures. Alphonse disait à ses gars: «Sortez si vous voulez et rentrez à l'heure que vous voulez... mais soyez à l'ouvrage à sept heures.» À cette époque, Daniel avait son propre orchestre et il lui arrivait souvent d'entrer à la maison aux petites heures du matin. Qu'importe! il se pointait à l'usine comme prévu. Alphonse était travaillant et exigeant envers lui-même, se rappellent ses proches; il l'était aussi envers ceux qui travaillaient avec lui.

La semaine débutait le lundi matin à sept heures et se terminait le samedi soir à six heures. On finissait la journée de travail à six heures et on prolongeait parfois jusqu'à neuf heures. Les garçons étaient nourris, logés, blanchis et recevaient un salaire de 25 cents par semaine, (un paquet de dix cigarettes se vendait huit cents). C'est Albertine qui distribuait la paye, le samedi soir. Daniel évoque avec humour ses débuts à l'usine. «Ma mère m'a donné 25 cents la première semaine. La deuxième semaine, elle m'a demandé: Te reste-t-il de l'argent? J'ai répondu: Il me reste dix cents. Alors, elle m'a donné 15 cents.»* Dans l'avant-midi, pendant la pause, Daniel courait à la maison et mangeait à lui tout seul une tarte qu'Albertine venait de sortir du four. «Le midi, quand je revenais à la maison, j'avais autant d'appétit.»

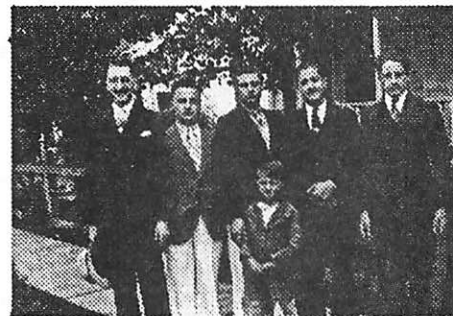
La grosse période de production était l'hiver. On fabriquait des moyeux, des rais, des jantes de roues qu'on vendait seulement au printemps. De novembre à mai, les Garant embauchaient cinq ou six garçons de Saint-François. Ceux qui venaient des rangs voisins étaient logés à la maison familiale. Ca faisait bien du monde à la table! Les employés n'étaient payés qu'une fois la marchandise vendue, c'est-à-dire au printemps. Pour transporter la marchandise de l'usine au train, on se servait d'une charrette tirée par un gros cheval. En plus de fabriquer des roues de charrettes, les Garant confectionnaient aussi des menoirs de buggy. «On plaçait ces menoirs de chaque côté du cheval et on attachait une petite voiture derrière, se souvient Daniel; le dimanche après-midi, les gars allaient voir les filles avec ça.»

En pleine guerre, l'entreprise des Garant prospérait. Le marché des roues de charrettes et des manches d'outils était en pleine expansion. Tout ce que l'usine produisait se vendait. Il paraît que, quelques années plus tôt, Alphonse était allé voir son père et sa mère et leur avait dit: «Quelqu'un m'a fait une offre. J'ai envie de vendre pour rebâtir à côté. Qu'est-ce que vous en pensez?» Téléphore avait les larmes aux yeux. Éloïse lui avait répondu: «Continue donc comme t'es parti, on a fait trop de sacrifices pour laisser aller ça.» Éloïse avait eu raison. En 1940, le chiffre d'affaires de l'entreprise était d'environ 65 000 \$.

Téléphore mourut quelques années avant la guerre, heureux de voir progresser le rêve de son fils.



Alphonse Garant



En 1936, de gauche à droite: Honorat, Oscar, Marcel, Daniel, Irénée et Jean-Marie.



Au feu!

Dans la soirée du 28 janvier 1940, des villageois étaient en train de jouer aux cartes chez le marchand Joseph Paré, lorsque le feu prit à l'intérieur de la maison. Le lendemain, le journal Le Soleil rapportait les événements: *«Le village de Saint-François a failli être détruit par une conflagration hier, alors qu'un violent incendie a ravagé trois magasins et trois maisons privées... Il n'y eu pas de pertes de vie. En plus des trois magasins et des trois maisons, une dizaine d'autres constructions furent détruites: hangars, remises, granges, étables...»*

On raconte que des paroissiens accoururent au presbytère demander au vicaire Fernand Nicole de sortir avec le Saint-Sacrement. Le vicaire s'amena sur les lieux de l'incendie, s'arrêta devant une maison et dit: *«Cette maison ne brûlera pas, le feu n'ira pas plus loin.»* L'acte de foi fut exaucé.

Dans leur moulin, les Garant sciaient le bois qui permettrait aux villageois sinistrés de se rebâtir. Exactement un mois plus tard, dans la nuit du 28 février, Alphonse et sa famille furent réveillés par une étrange lueur. *Au feu! Au feu!* crièrent des voisins. Le moulin était en flammes. Comme il n'y avait pas d'aqueduc au village ni de pompes à incendies, on dut se débrouiller avec les moyens du bord. On entoura la maison et la grange de linges mouillés pour éviter que le feu ne s'y propage et on arrosa le moulin à l'aide de boyaux d'arrosage branchés au puits artésien dont on pompait l'eau avec des pompes à main. Une quinzaine d'hommes se dépêchaient à sortir les moyeux et les jantes de roues de la grange à côté. Quant au moulin, il était impossible d'y entrer. Le feu s'y propageait à vive allure. Alphonse regardait l'oeuvre de sa vie se consumer et il pleurait comme un enfant. *«Tant d'efforts pour en arriver là!»* dit-il à Albertine, découragée elle aussi. Des hommes coururent dans les villages voisins pour chercher des pompes à incendies, mais le moulin n'était plus que cendres lorsqu'ils revinrent à Saint-François.

Deux jours après, Alphonse et ses garçons reconstruisaient le moulin.

Moins d'une semaine plus tard, le conseil municipal achetait quatre pompes à incendies et organisait un système de citernes et de pompiers volontaires.

«Des REER?

*Le rendement,
c'est très
important!»*

100 % d'accord!

Bonifiez votre REER

1%

Obtenez jusqu'à

Sur nouvelle cotisation
pour un terme de 15 mois.

Communiquez sans tarder
avec votre conseiller.

en prime!



La Caisse Populaire de St-François de Montmagny
259-7786

LA MIEUX PLACÉE POUR VOUS CONSEILLER!

**ÉPARGNE et
PLACEMENT
Desjardins REER**

janvier 1996

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi																																																	
	Jour de l'An Ste Marie					Épiphanie du Seigneur																																																	
	1	2	3	4	5	6																																																	
Réouverture de la bibliothèque	Séance régulière du conseil					Date de tombée de l'Écho																																																	
7	8	9	10	11	12	13																																																	
14	15	16	17	18	19	20																																																	
		St François de Sale																																																					
21	22	23	24	25	26	27																																																	
28	29	30	31	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="7">février 1996</th> </tr> <tr> <th>dimanche</th> <th>lundi</th> <th>mardi</th> <th>mercredi</th> <th>jeudi</th> <th>vendredi</th> <th>samedi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>12</td> <td>13</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>16</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>19</td> <td>20</td> <td>21</td> <td>22</td> <td>23</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>25</td> <td>26</td> <td>27</td> <td>28</td> <td>29</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			février 1996							dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29		
février 1996																																																							
dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi																																																	
				1	2	3																																																	
4	5	6	7	8	9	10																																																	
11	12	13	14	15	16	17																																																	
18	19	20	21	22	23	24																																																	
25	26	27	28	29																																																			

LES JEUX DE L'ÉCHO



PROBLÈME NO 19

MINI DÉTENTE

MOT DE 5 LETTRES AVIATION

A	C	levée	radar
Ader	cabine	ligne	réseau
aérodrome	cadran	M	robot
aéroport	cœur	malle	T
ailles	D	monte	tracé
airs	décollage	moteurs	trafic
altitude	E	N	turbine
angle	envolée	navigue	V
appareil	G	P	vibre
avion	garer	palier	volt
azur	H	pilote	
B	hangar	plane	
bases	L	R	

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	T	E	N	A	R	D	A	C	A	E	P	A
2	U	I	N	U	A	E	S	E	R	U	N	S
3	R	L	Z	V	P	C	R	E	N	G	I	L
4	B	A	I	L	O	O	P	A	L	I	E	R
5	I	O	A	E	D	L	T	E	G	V	C	S
6	N	N	U	R	R	L	E	O	E	A	A	R
7	E	R	O	B	A	A	C	E	B	N	R	U
8	S	M	V	I	D	G	P	I	L	O	T	E
9	E	E	O	V	A	E	N	P	F	L	R	T
10	S	T	L	N	R	E	D	A	A	A	A	O
11	A	L	T	I	T	Û	D	E	H	E	R	M
12	B	S	R	I	A	E	R	O	P	O	R	T

Mon premier est une partie du vêtement qui entoure le cou.

Mon deuxième est une voyelle.

Mon troisième (deux syllabes) est un ouvrier spécialisé dans les travaux de maçonnerie.

Mon tout est une espèce d'escargot.

Colimaçon (col-i-maçon)



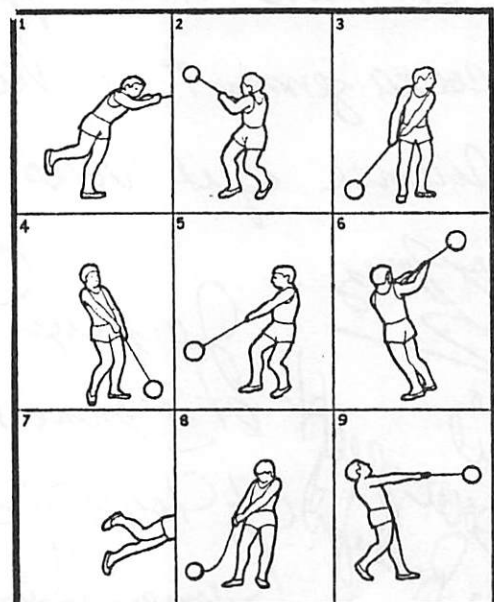
Mon premier sert à amarrer les navires.
 Mon deuxième est une préposition.
 Mon troisième est un pays immense d'Extrême-Orient.

Mon tout sert aux dessinateurs.

Encre de Chine (ancre-de-Chine)

CATEGORIES

MOTS MELANGES	DEFAUT	INDICES
1- EIRRCTH	_____	MENTIR
2- UEERTD	_____	PRESSION
3- AAIESLM	_____	TROUBLE
4- IAP	_____	POMME
5- EUIAVN	_____	RANG
6- OERTL	_____	LOIR
7- IEEERSPN	_____	INATTENDU
8- EEUTTRBHC	_____	OISEAU
9- IELM	_____	ABEILLE
10- EISNNT	_____	RAQUETTE



LE LANCER DU MARTEAU

Ces photos ont été mélangées. Pouvez-vous les replacer dans le bon ordre?

Solution en page 18

Atelier de Menuiserie
Albert Proulx Enr.

FABRICATION et RÉPARATION
de MEUBLES

FABRICATION:
Armoires, escaliers, meubles de tous genres
chassis et portes antiques



84, Ch. Les Prairies,
St-François, Cté Mont., QC GOR3A0

Tél.: 259-7454

358, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY, QUÉBEC GOR 3A0

Entretien Ménager D. Paquet

LAVAGE DE TAPIS, MEUBLES, MURS
ET STORES, DÉCAPAGE, CIRAGE, ETC.

ESTIMATION GRATUITE
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL

TÉL.: (418) 259-2559

TAPIS MONTMAGNY

391, BOUL. TACHÉ EST
MONTMAGNY - 248-7840

*À notre clientèle,
le temps des fêtes est
le moment propice pour vous
dire combien nous apprécions
l'encouragement et la
confiance que vous nous
témoignez.*

*Joyeux Noël
et Bonne Année.*

*Amélie
Suzanne
Carole Rochefort
de toute l'équipe
L'Écho de St-François
L'Écho de St-François
L'Écho de St-François*



St-François, (B.P. Moriveau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0

Tél.: (418) 259-7710
Fax: (418) 259-7725

Pierre Garant
Tél: (418) 259-2655
Fax: (418) 259-2158



Weed Man
708 St-François O., C.P. 98
Saint-François, Québec
Canada GOR 3A0



DE L'AIDE AU BOUT DU FIL

**1 800 363-9010 POUR LE QUÉBEC
873-9010 POUR MONTRÉAL**

- 1- TRICHER
- 2- DURETÉ
- 3- MALAISE
- 4- API
- 5- NIVEAU
- 6- LEROT
- 7- INESPERÉ
- 8- TREBUCHET
- 9- MIEL
- 10- TENNIS

**PISTE
8-3-4-9-6-2-5-7**



BAPTÊMES DE L'ANNÉE 1995

BLAIS, David	(André Blais et Solange Drapeau)
BLAIS, Marie-Odile	(Réjean Blais et Nicole Morin)
BONNEAU, Pierre-Marc	(Marc-André Bonneau et Claire Bolduc)
BOULET, Frédérique Caroline Julia	(Dominic Boulet et Josiane Blais)
BOULET, Laurence	(Simon Boulet et Mariette Gagnon)
BOULET-CANTOS, Xavier	(Gilbert Boulet et Susana Cantos)
CAMPAGNA, Joseph Frédéric	(Yvan Campagna et Johanne Pelletier)
CORRIVEAU, Patricia	(Gaétan Corrriveau et Johanne Caron)
DENAULT, Olivier Philippe Joseph	(Réal Denault et Colette Boutin)
DESJEAN, Maxim	(Jeannick Desjean et Chantal Grenier)
FISET, Jimmy	(Steve Fiset et Manon Demers)
FORGUES, Maxime	(Renaud Forgues et Lise Thivierge)
LAFLAMME, Marie Marjorie Émilie	(Jean-Pierre Laflamme et Mireille Simard)
LAMONTAGNE-THÉBERGE, Marie Sylvie	(Marie-Louis Lamontagne et Denise Théberge)
LÉTOURNEAU, Simon Joseph Gaétan Rémi	(François Létourneau et Danielle Roy)
MARTINEAU, Yannick	(Gaston Martineau et Linda Théberge)
MONTMINY, Catherine	(Ghislain Montminy et Nathalie Boucher)
MORIN, Rosalie	(Jean Morin et Isabelle Bonneau)
RÉMILLARD, Marc-Antoine Paul	(Alain Rémillard et Nathalie Lapointe)
SIMARD, William	(Gilles Simard et Caroline Blanchet)
TANGUAY, Roxanne	(Martin Tanguay et Martine-Julie Allaire)
THÉBERGE, Dominique Joseph Alain	(Michel Théberge et Marie-Michaëlle Perez)
THÉBERGE, Zacharie	(Stéphane Théberge et Sonia Paré)

MARIAGES EN 1995

Nittolo, Angelo et Simard, Annie
Lacroix, Sylvain et Boulet, Diane
Boulé, Régent et Allaire, Suzanne

DÉCÈS EN 1995

BACON, ARMAND décédé 6 mai	LACROIX, GERTRUDE LABRECQUE décédé 5 juillet
BLAIS, LÉONIE FISET décédée 16 février	LAFLAMME, ARMAND décédé 27 mars
BOLDUC, JEAN-PAUL décédé 27 juillet	LAMONDE, DANY décédé 23 novembre
BONNEAU, LUMINA BLANCHET décédée 3 mai	LAMONDE, SIMON décédée 23 septembre
BOULET, ROCH décédé 10 décembre	LANGLOIS, IMELDA BOUTIN décédée 17 novembre
BUTEAU, ANDRÉ décédé 20 février	LECOMPTE, CLERMONT décédé 21 octobre
DENAULT, GEMMA décédée 16 octobre	PARÉ, OVIDE décédé 5 mars
FOURNIER, ALFRED décédé 8 août	PARÉ, PAUL décédé 18 mai
GAULIN, ROSE DÉLIMA LAVOIE décédée 27 juillet	PELLETIER, LOUIS (ABBÉ) décédé 20 août
GERVAIS, LUCIEN décédé 28 janvier	PROULX, BERTRAND décédé 26 février
KARSH, ROLAND décédé 5 juillet	THÉBERGE, ALPHONSE décédé 21 février
LABBÉ, GÉRARD décédé 26 septembre	VACHON, ANNETTE décédée 23 janvier
LABRECQUE, HUBERT décédé 20 septembre	

ASSURANCE CHÔMAGE EMPLOI

Le système d'assurance-emploi du Canada

Le gouvernement fédéral propose un système d'assurance-emploi. Ce système offrirait toujours une protection du revenu en cas de besoin comme le fait actuellement l'assurance-chômage. Il comprendrait également de nouvelles mesures d'aide à l'emploi afin d'aider les gens à trouver du travail.

Voici certains changements proposés :

Prestations de revenu

Chaque heure travaillée serait assurable.

L'assurance-emploi calculerait la période pendant laquelle un prestataire pourrait toucher des prestations selon le nombre d'heures travaillées et non selon le nombre de semaines. Cela signifierait que des milliers d'autres travailleurs à temps partiel pourraient désormais voir leur revenu assuré.

Chaque dollar gagné compterait.

L'assurance-emploi calculerait le montant des prestations à partir de chaque dollar gagné sur une période de temps donnée. Ce calcul se ferait normalement sur une période plus longue que celle qui est en vigueur actuellement. Par conséquent, les travailleurs seraient encouragés à maximiser leurs gains durant la période de cotisations pour obtenir de meilleures prestations en cas de besoin.

Un programme « d'assurance »

L'assurance-emploi maintiendrait le taux de prestations de base à 55 p. 100 du revenu maximal assurable qui serait fixé à 750 \$ par semaine comparativement à 815 \$ actuellement. D'autre part, les prestations seraient réduites jusqu'à un maximum de cinq points de pourcentage dans le cas des réclamations fréquentes. De plus, les assurés dont le revenu annuel dépasserait 48 750 \$ devraient rembourser une partie des prestations reçues.

Les prestataires pourraient gagner jusqu'à 50 \$ par semaine ou 25 p. 100 de leurs prestations, soit le montant le plus élevé des deux, sans que leurs prestations soient réduites.

Supplément de revenu familial

Un supplément de revenu familial serait disponible aux familles avec un ou des enfants et qui gagnent moins de

26 000 \$ par année. Ce supplément pourrait représenter jusqu'à 80 p. 100 du revenu assurable comparativement au taux de base actuel de 60 p. 100.

Mise en oeuvre graduelle

Dans les régions à taux élevé de chômage, certains de ces changements seraient mis en oeuvre graduellement. Ces régions bénéficieraient également d'un fonds d'emploi afin de les aider à faire la transition.

Prestations d'emploi

L'assurance-emploi comprendrait cinq mesures d'aide à l'emploi pour aider les gens à retourner au travail :

1. **Subventions salariales :** pour aider les employeurs à embaucher des personnes sans emploi.
2. **Suppléments de revenu :** un supplément temporaire pour encourager les travailleurs à réintégrer plus rapidement le marché du travail.
3. **Prestations d'aide au travail indépendant :** des services pour encourager des personnes sans emploi à démarrer leur propre entreprise.
4. **Partenariats pour la création d'emplois :** pour appuyer, en collaboration avec les provinces, des projets d'expérience de travail par l'entremise d'organismes communautaires.
5. **Prêts et subventions de perfectionnement :** pour offrir, avec l'approbation des provinces, une aide financière aux gens sans emploi qui veulent poursuivre une formation.

Diminution de doublement ou chevauchement

Le gouvernement fédéral travaillerait de concert avec les gouvernements des provinces pour la mise en oeuvre des nouvelles mesures d'aide à l'emploi prévues dans le système proposé de l'assurance-emploi. L'objectif serait de promouvoir l'efficacité et d'éviter tout doublement ou tout chevauchement.

**Pour obtenir une brochure sur le système
d'assurance-emploi proposé, veuillez composer le 1 800 276-7655
(ATS : 1 800 465-7735) ou, sur Internet, le <http://www.hrhc-drhc.gc.ca>**



Développement des
ressources humaines Canada

Human Resources
Development Canada

Canada

POUR HOMMES SEULEMENT

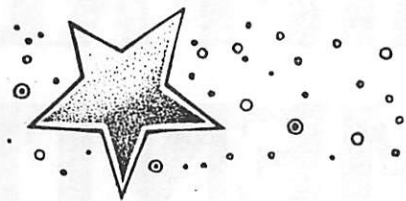
REMERCIEMENTS

Profondément touchés par vos messages de sympathie reçus lors du décès de l'un des nôtres, Dany Lamonde, ses parents Louissette et Michel, ainsi que ses frères vous remercient sincèrement pour vos gestes de réconfort, soit par offrandes de messe, affiliations de prières, fleurs et autres. Merci à tous ceux et celles qui ont fait des funérailles une célébration de recueillement et de paix.

MEMBRE DE L'ÉCHO

Voici la liste des nouveaux membres de l'Écho

Nom	Catégorie
Club V.T.T	organisme
Club de Pétanque	organisme
Rosaire Simard	individuelle



Tu te sens dépressif,
tu ne te comprends plus,
tu n'arrives plus à te détendre,
tu sèmes la peur autour de toi,
tu abuses de ton pouvoir
sur ta conjointe et tes proches,
tu as des excès de colère,
de violence.

T'as besoin d'aide, mais tu n'as
personne à qui te confier

Tu veux changer,
alors appelle-nous!



Entraide au Masculin
247-5030



TÉL.: 248-2554
RÉS.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE
ARC ÉLECTRIQUE - GAZ - ALUMINIUM
VENTE DE MÉTAL -

389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3



La Maison Funéraire Laurent, Normand inc.

Pierre Normand T.D.L.
Président

116, av. Ste-Julie, Montmagny (Québec), G5V 2M1
Tél.: (418) 248-0545 Fax: (418) 248-2621

**L'INNOVATION
ÇA NOUS CONNAÎT!**

De nouveaux outils sont constamment ajoutés à notre gamme de produits et depuis quelques années, Garant porte une attention particulière aux tout-petits. C'est ainsi qu'une nouvelle gamme de produits, spécialement conçue pour les enfants, a été introduite sur le marché.

Ce ne sont pas seulement des jouets mais plutôt de véritables outils dont ils se servent pour imiter les grands, tout en les aidant. Toujours en quête d'innovations, Garant vous offre cette année une nouvelle pelle-traîneau pour enfants et adolescents.

Tous les produits sont conçus avec le même soin de qualité qui a fait la réputation de Garant.



PELLE-TRAÎNEAU
Pour enfants et adolescents

**DÉE
CADEAU**

- Légère, facile à manier;
- Manche tubulaire résistant en acier;
- Godet entièrement en poly. avec lamelle d'usure en acier;
- Godet plus petit que modèle conventionnel.

largeur: 19 1/4" (48,9 cm)

Le Québec reçoit 31 % des transferts fédéraux.

LES CHIFFRES NE MENTENT

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec tente de rendre Ottawa responsable de sa situation économique actuelle.

LES FAITS :

Alors que les autres provinces canadiennes trouvaient des solutions pour contrôler leurs dépenses, les dirigeants du Québec étaient concentrés sur leur propre agenda politique.

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec laisse entendre que les compressions des paiements de transferts fédéraux sont une surprise post-référendaire.

LES FAITS :

La compression des transferts fédéraux aux provinces n'est une surprise pour personne. Elle a été discutée avec toutes les provinces dès la fin de 1994; elle a été annoncée à tous les Canadiens, en février 1995, lors du dépôt du budget fédéral, et elle n'entrera en vigueur que le premier avril 1996.

PAS!

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec prétend que le gouvernement fédéral pellette son déficit dans sa cour.

LES FAITS :

Les paiements de péréquation accordés au Québec augmenteront de près de 200 millions de dollars l'année prochaine.

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec prétend que le calcul des transferts pour 1996-1997 est injuste pour le Québec.

LES FAITS :

Le Québec, avec 25 % de la population canadienne, recevra, en 1996-1997, 31 % des transferts fédéraux, soit la même part qu'il reçoit depuis six ans. Cette somme de 11,1 milliards de dollars représente près du tiers des recettes du Québec.

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec semble suggérer que le Québec est la seule province touchée par les compressions.

LES FAITS :

Le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux doivent prendre les mesures nécessaires pour assainir les finances et relancer l'économie. Toutes les provinces, y compris le Québec, doivent composer avec les mêmes compressions. Tous les pays industrialisés sont confrontés au même défi. C'est en passant à l'action ensemble que nous pourrions assurer à tous les Canadiens un avenir meilleur.

LE QUÉBEC A TOUJOURS REÇU ET REÇOIT TOUJOURS SA JUSTE PART DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX.

PRINCIPAUX TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC (En millions de \$)			
	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Financement des programmes établis	5 307	5 348	5 390
Régime d'assistance publique du Canada	2 652	2 750	2 750
Péréquation	3 630	3 670	3 857
Total des principaux transferts*	11 266	11 446	11 667

*La péréquation associée aux transferts en points d'impôt du FPÉ, versée dans le cadre du programme de péréquation fiscale, figure en vertu des deux programmes. Afin d'éviter la double comptabilisation dans les totaux, la péréquation associée est soustraite du total.

LES FAITS SONT LES FAITS!



Gouvernement du Canada
Government of Canada

Canada



Déjeuner cognac

Le 26 novembre dernier avait lieu le troisième déjeuner cognac au Centre des Loisirs.

Cette activité bénéfique pour les sports d'hiver a été un franc succès, grâce à la participation de vous gens de St-François et de l'extérieur. Plus de 300 personnes sont venues. Le montant du "Moitié Moitié" a rapporté 165\$ à M. Pierre Blais.

* MERCI à nos fidèles commanditaires pour le cognac

- Dr Simon Morin
- Yves Laflamme (sec. mun.)
- Casse-Croûte Chez Mike (Rachelle & Michel)
- Autobus L.S.B.C. Inc (Mme Simone C. Simard)
- Société Coop. Agricole de la Riv. du Sud (M. Robert Paré)
- Fenêtres Montmagny Inc. (Mme Monique Gourgues)
- Meubles Morigeau (M. Yves Jean)
- Caisse Populaire (M. Léon Jalbert)
- Garant Inc. (M. Louis-Marie Garant)

* MERCI *spécialement* à tous les vendeurs de cartes pour le succès du déjeuner cognac.

* MERCI à toutes les personnes qui ont travaillé lors de cette journée soit à la cuisine, au service, au comptoir et à la vente des "Moitié Moitié", soit Gilbert et Éric.

* Au nom du comité des loisirs nous vous disons MILLE FOIS "MERCI" et on se donne rendez-vous en novembre 96...

Jocelyne et Mario Marcoux

Ouverture patinoire:

7 décembre

Chausse tes patins, ta tuque, tes gants et viens t'amuser. Tu peux même faire aiguiser tes patins pour 2\$ seulement, demande à Mario.



Hockey cosum (secondaire)

Pour les jeunes du secondaire un tournoi a été joué le 3 décembre. Une bourse de 130\$ a été allouée, soit 80\$ aux gagnants et 50\$ aux finalistes.

Dans le prochain journal, les nom des gagnants seront publiés.

Hockey cosum (primaire)

• Le hockey cosum au primaire ca roule à fond de train!

Plus de 35 jeunes qui sont répartis à 7 joueurs par équipe. À cet âge plusieurs en sont à leur première expérience; gagner fait plaisir et perdre fait mal, c'est parfois accompagné de quelques larmes...Au moment d'écrire ces lignes, les séries finales n'ont pas eu lieu encore. Dans notre prochain journal, vous aurez les noms des gagnants.

• Le hockey cosum du primaire terminé, c'est le hockey boom sur glace qui prend la relève pour ceux-ci. Au moment d'écrire ces lignes, les équipes sont sur le point d'être formés et en janvier ça commence!

Bing! Bang! sur le derrière et ça repart! Bien tenaces, ces jeunes, qui sont remplis d'énergie.

Parents, venez voir et encourager ces jeunes qui se défoncent et qui parfois donnent lieu à des situations de jeux bien cocasses qui seraient dignes de passer à "Drôle de vidéo". Bonne chance à tous!

Tournoi de hockey olympique

- Date probable le 5 et 6 janvier
- Pour les gars dont la forme laisse à désirer...
- Gardien hors pair demandé!
- Entre autre, la performance de M. Germain Chouinard sera-t-elle répétée cette année?

Jocelyne et Mario

Vente & Adm.: (418) 259-7721

Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, QC G0R 2G0

Les Magnymontois et les Magnymontoises,



ils connaissent ça!

Et si vous faites partie de ceux qui ne connaissent pas encore la loterie Banco, passez chez un détaillant Loto-Québec et commencez tout doucement avec une mise 2.

- Choisissez deux numéros.
- Misez un dollar.

Et vos chances sont bonnes, parce qu'à Banco, on tire toujours vingt numéros.

Plus de numéros qu'il n'en faut pour gagner.





Chers contribuables,

Déjà rendu au mois de décembre, j'ai l'impression que c'est hier que je prenais le temps de m'adresser à vous tous sur le déroulement de l'année 1994 et les projections de 1995. Nous sommes déjà rendu à la fin de notre année fiscale avec des résultats sensiblement identiques à ceux que nous avons prévus. 1995 a été pour St-François une année où l'ensemble de la machine municipale c'est-à-dire l'équipe formée des employés réguliers, du Conseil municipal et de tous les bénévoles qui nous secondent et s'impliquent au point de vue loisirs, Comité d'embellissement, service à la Bibliothèque, pompiers etc... tous ont contribué à faire de 1995, une année que je qualifierais de bonne, sinon d'exceptionnelle due à la collaboration totale et à l'amélioration continue de toute l'équipe.

1995 nous a donné aussi un aperçu des compressions budgétaires que tous les gouvernements auront à vivre. Il ne faudrait pas comparer, ni s'attendre à ce qu'un gouvernement municipal ait les mêmes résultats de compression que les gouvernements fédéraux ou provinciaux, pour la bonne et unique raison que contrairement aux gouvernements fédéraux et provinciaux, qui depuis les dernières vingt-cinq années ont hypothéqué leur avenir par un tissu social qui aujourd'hui, seulement en frais de dettes vient manger tout près de 25 à 30% de leur budget. Les gouvernements municipaux, de par leur obligation de suivre la réglementation provinciale, leur interdisant de faire des déficits sur les dépenses courantes, c'est-à-dire sur les coûts de fonctionnement annuel, ont toujours été obligés de vivre années après années suivant leurs moyens. C'est une des raisons qui fait que le service de la dette à St-François n'a jamais dépassé, du moins à ma connaissance, 20% de son budget et vous êtes à même de constater que le service de la dette prévu pour 1996 va se situer à environ 11% de son budget.

Les compressions que sont obligés de faire les gouvernements fédéraux et provinciaux ont un effet de domino et vous n'êtes pas sans savoir que des compressions de transfert fiscaux vers le monde municipal ont été coupées de 47 millions, ceci aura pour effet de

faire perdre près de 20, 000\$ à la Municipalité de St-François, soit 2% du budget.

Si on se rappelle que l'an passé la Municipalité, dans un geste de considération envers les citoyens qui avaient vu leur évaluation augmenter, a baissé de 0, 06\$ le taux de taxation. Cette baisse a diminué de 60 000, 00\$ le surplus prévu à la fin de l'année. Par ailleurs, après avoir examiné attentivement les 150 postes budgétaires, nous avons fait un exercice d'amaigrissement important qui a provoqué une baisse du budget à 56 postes et des hausses souvent incompréhensibles à 58 autres, laissant environ une trentaine de postes qui n'ont pas eu de variante. Cet exercice nous a permis, avec une ponction de 32 519\$ dans le surplus anticipé des années passées, de vous présenter un budget qui ne contient aucune hausse de taxes pour 1996.

Inutile d'ignorer que l'ensemble du service de la dette de la Municipalité de St-François qui était de 164 000\$ a été ramené en 1996 à 123 000\$, surtout dû à la baisse des prévisions au point de vue des intérêts. L'ensemble de ces emprunts avait été contracté avec des prévisions budgétaires d'intérêt, de manière à ne pas être pris de court mais la tendance à la baisse des taux d'intérêt vient avantager la Municipalité à ce poste de dépenses.

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué dans les procès-verbaux de la Municipalité que le dossier d'assainissement des eaux usées de St-François devrait être enclenché en 1996 pour être opérationnel en 1997 ou 1998. Ceci résume l'ensemble des nouvelles que je qualifierais d'agréables. Par ailleurs, si le Conseil municipal a fait un exercice d'amaigrissement au niveau des surplus budgétaires, c'est que nous croyons autant que vous, qu'il faut faire tous les efforts nécessaires afin que le compte de taxes n'augmente pas d'une manière exagérée.

Historiquement, la Municipalité de St-François a toujours approché l'aspect taxation avec beaucoup de



réserve. Pour être plus explicite, nous n'avons jamais exploité avec beaucoup de rigueur un champ de taxation que nous devons envisager pour se conformer à l'équité afin que tous soient traités d'une manière juste et égale. Je m'explique, depuis un certain temps le gouvernement du Québec a donné le mandat au bureau des évaluateurs de séparer les bâtiments ou les infrastructures qui ne servent pas directement à la production agricole sur les fermes; soit une évaluation séparée pour l'entreprise agricole, une évaluation séparée pour les résidences familiales et également une évaluation séparée pour les infrastructures qui concernent un autre commerce quelconque, afin que les taxations séparées soient appliquées à ceux qui avaient l'avantage d'exploiter certaines activités secondaires soit de location, soit d'entreprise commerciale ou industrielle sous le couvert de l'entreprise agricole.

Dans le même ordre d'idée la Municipalité se devra de faire l'inventaire de tous ceux qui opèrent un commerce quelconque sous l'identité d'une résidence familiale. Ceci n'entraînera pas nécessairement une taxation additionnelle mais plutôt des charges pour les services qui sont déjà payés par tous ceux qui ont un statut officiel de commerçant ou industriel à St-François. Toujours dans un ordre d'équité pour toute la population, tous les terrains qui sont desservis par les services d'aqueduc et d'égoût mais qui sont déclarés terrains vacants desservis devront, toujours dans l'optique de l'application de la loi provinciale sur le champ de taxation municipale, dorénavant être soumis à une taxe linéaire pour des services d'aqueduc et d'égoût non utilisés.

Historiquement, ici à St-François, nous accordions dans certains cas, des rabais sur des taxes de services pour des loyers inoccupés. Il est prévu dans la fiscalité municipale que lorsqu'il y a un loyer il doit être desservi par des taxes de services. S'il n'est pas occupé et que le propriétaire ne veut pas payer de taxes de services, il aura tout simplement à sa tâche, d'enlever les structures qui en font un loyer additionnel. L'ensemble de ces mesures fiscales ne sera pas appliqué en 1996 mais devra être inscrit au budget de 1997. Le but aujourd'hui de vous en parler est de vous mettre au

courant de ce qui s'en vient afin que, si certains propriétaires fonciers sont intéressés à vendre des terrains qu'ils le fassent savoir, et si d'autres propriétaires de loyers sont intéressés à régulariser leurs installations, la Municipalité ne demande pas mieux que de collaborer. L'inscription de vos activités devrait se faire auprès de la Municipalité au cours de l'année 1996.

Dans un autre ordre d'idée, je dois vous aviser que pour les propriétaires de boisés privés, un règlement de contrôle intérimaire vient d'être adopté à la M.R.C. de Montmagny pour prendre force dans le plus court délai possible. Ce règlement aura pour effet de prévenir ce qu'on appelle les coupes à blanc, qui semble pratiquées sur nos terrains, souvent par des commerçants qui ne viennent pas directement de notre région et qui ne se soucient pas de faire perdre, par leur méthode excessive d'abattage, des revenus et du rendement futur des terres à bois. Le règlement qui va être accepté par la M.R.C. de Montmagny ne sera pas plus ni moins sévère que tous ceux qui règlementent déjà la région de Lotbinière, l'Amiante, Etchemin, Bellechasse et voir l'Islet qui va être similaire. Ces règles de contrôle de coupe ont prouvé leur efficacité et l'augmentation du rendement des terres à bois dans d'autres pays qui sont soumis à une même température que notre province. Ceci est à titre informel, mais je tiens toutefois à vous mettre en garde que pour des coupes excessives, je ne parle pas de coupes pondérées, des amendes très élevées seront prévues, et pour le vendeur, et pour l'acheteur ainsi que le contracteur, qui auront tous contribué à la détérioration irrationnelle du couvert forestier qui fait partie du patrimoine de toute la population du Québec au même titre que la protection du territoire agricole.

Je termine en soulignant le travail, toujours de plus en plus efficace, de toute l'équipe municipale et je vous souhaite à tous, une Année de Bonheur, de Santé et de Paix à l'intérieur de vos familles ainsi qu'à toute la communauté.

Jacques Dumas, maire



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 04 décembre 1995, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

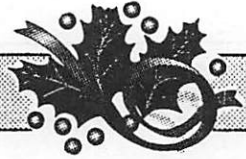
IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 06 novembre et du 13 novembre 1995 ayant été remise à chacun, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 06 novembre et celui du 13 novembre 1995 soient acceptés tels que déposés.

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

CDEMM, 4 cartes souper de l'amitié	220.00
Ecole Primaire La Francoière, contribution brigade 95-96	350.00
Hydro-Québec, éclairage public d'octobre	513.43
Québec-Téléphone, service et interurbains bureau	390.49
Québec-Téléphone, service et interurbains garage	101.92
Hydro-Québec, électricité Poste incendie	77.76
Hydro-Québec, électricité Garage municipal	380.48
Hydro-Québec, électricité Enseigne 4-Chemins	49.94
Société Canadienne Postes, envoi journal Echo (extérieur)	18.29
Société Canadienne Postes, envoi journal Echo (local)	44.93
Assurance Vie Desjardins, assurance collective decembre	600.66
Ministre Revenu Québec, remise de novembre	
RRQ 711.26, Impôt 1,960.03, RAMQ 801.04	3,472.33
Ministre Revenu National, remise de novembre	
Ass. chômage 1,205.68, Impôt 1,728.48	2,934.16
CARRA, remise de novembre	871.13
Richard Leblanc, enlèvement vidanges novembre	2,105.20
Régie Intermunicipale Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges en novembre	871.13
Roger Blais, chloration novembre	125.00
Québectel Mobilité, service cellulaire pompiers	14.76
Bureautique Côte Sud,	
Cartes de temps	37.17
Ruban imprimante	53.43
	90.60
Ferme Horticole Lajoie, consultation et plan d'aménagement enseigne chez Ultramar	213.10



Consultique Groupe Conseil, 10e facturation conversion réseau éclairage public	769.20
Laboratoire de l'Environnement, analyse échantillons d'eau	83.07
Martin Mercier, aménagement berges Rivière du Sud	3,230.62
Atelier Menuiserie Albert Proulx, 2 portes en pin massif, 1 fenêtre, 2 moustiquaires	1,092.69
Jean-Yves Lamonde, 100 balises à .30	30.00
Les Entreprises C. Mercier, installation prises réchauffe-moteurs Pav. Bédard	1,276.29
Scaphandre Autonome, 2 plein d'air	36.46
Breton Métal, fer passerelle	505.34
Advance Construction Equipment limited, pièces pelle rétrocaveuse	64.22
Réal Huot inc., matériel aqueduc	68.37
Philias Blais & Fils enr.	
Gravier brut	578.04
Voyages camion (Barrage)	784.01
Fossé + Montée les Prairies	300.84
Borne-fontaine sèche (gravier + béliet mécanique	448.98
Dépanneur Ultra, essence	2,111.87
Diverses machinerie	90.69
Tracteur tondeuse	58.02
Camion Inter	1,552.74
Camion incendie	154.23
Balai de rue	93.21
Soc. Assurance Automobile Québec, immatriculation souffleur	1,948.89
Langlois & Frère enr., pièces scie mécanique, fusibles	286.00
Gaston Garant, remb. frais déplacement 570 km x .24	45.07
Général Hydraulique TT (80) inc, tuyau d'acier niveleuse	136.80
Jean-Luc Garant, location fendeuse à bois	58.46
Frédéric Jean, remb. facture pièce incendie	35.00
Pétrole Montmagny,	12.31
1381.2 litres huile chauffage M. Paroisse	328.96
Huile hydraulique	457.63
742 litres huile chauffage Poste incendie	176.73
5219.10 litres huile diésel	2,414.66
Unibéton, sable et sel, blocs de béton, gravier	3,377.98
Aréo-Feu ltée, 2 paires de bottes pour pompiers	2,115.85
Mécano Contrôle, réparation système chauffage Centre des Loisirs	240.45
Denis Roger ltée, lame de charrue et niveleuse	2,943.46
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers	2,370.27
Poste chloration	151.86
Camion incendie	2.95
Maison Paroisse	7.70
Barrage	63.45
Clôture à neige	661.53
Voirie	287.51
Garage	98.98
Comité d'embellissement, remb. achat sapin de Noël	1,273.98
Martin Simard Transport, 1 voyage de neige	15.00
Marché Morigeau, essence camion incendie	24.72
Commission Scolaire Côte-du-Sud, cours sur les matières dangereuses	12.00
Les Commerçants de la Chaudière inc., transport Dicom	260.00
Blondeau Oxygène, location cylindre et pièce	7.39
U.A.P. inc.	214.73
Lumière niveleuse	114.22
Lave vitre et alcool bois	30.37
Pièce camion incendie	148.01
Les Automobiles Chabot, pièce camion Ford F-250	292.60
Atelier de Pneus Montmagny, changer pneu niveleuse	15.35
Macpek, filtre à l'huile camion Mack	41.02
	19.42

\$38,460.19



Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a en disponibilité dans son compte général les avoirs requis, pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS LOCAUX

RAMASSAGE DE LA NEIGE

Le 13 novembre dernier, la Municipalité a passé un avis de motion stipulant qu'un règlement serait adopté pour décréter l'imposition d'une taxe de service spéciale pour le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village de la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud.

REGLEMENT NO 142-1995

Règlement décrétant l'imposition d'une taxe de service spéciale pour le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud.

CONSIDERANT QUE le secteur village de la Municipalité est au prise avec un manque flagrant d'espace disponible pour recevoir la neige soufflée;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a procédé à un sondage pour connaître le nombre de propriétaires qui sont pour ou contre l'idée du ramassage de la neige dans le secteur village;

CONSIDERANT QU'après une analyse sérieuse des réponses reçues, le Conseil a noté une forte concentration des répondants en faveur du ramassage de la neige dans un secteur facilement identifiable;

CONSIDERANT QUE la Municipalité veut à titre expérimental, ramasser la neige dans un secteur bien défini, acquiescant ainsi à la demande de plusieurs contribuables;

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du lundi 13 novembre 1995;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE soit ordonné et décrété par règlement de ce Conseil portant le numéro 142-1995 ce qui suit:

TITRE

ARTICLE 1

Le présent règlement portera le titre de "Règlement décrétant l'imposition d'une taxe de service spéciale pour le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud.

PREAMBULE

ARTICLE 2

Les allégations stipulées dans le préambule font parties intégrantes du présent règlement.



ARTICLE 3

Le présent règlement a pour but de décréter une taxe de service spéciale au montant fixe de vingt-cinq dollars (\$25.00) à chacun des propriétaires concernés par le ramassage de la neige dans ledit secteur.

DETERMINATION DU SECTEUR

ARTICLE 4

Le ramassage de la neige se fera à partir de la côte de la Maison de la Paroisse jusqu'à la première entrée de Garant inc. (côté ouest), et ce, des deux côtés de la rue. Une liste mentionnant les numéros civiques visés sera annexée au présent règlement.

MODALITE DE PAIEMENT

ARTICLE 5

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur chacun des comptes de taxes des propriétaires concernés une taxe spéciale appelée "Ramassage de la neige règlement No 142-1995" au montant de vingt-cinq dollars (\$25.00).

CONTREVENANT

ARTICLE 6

Chaque fois après que le ramassage de la neige dans ledit secteur aura été fait, il est strictement interdit de pousser ou de souffler de la neige sur le chemin public. Quiconque contrevient à cette interdiction se verra émettre une amende de cent dollars (\$100.00) plus les frais.

MODIFICATION

ARTICLE 7

Ce règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale de vingt-cinq dollars (\$25.00) pour le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village pourra être changé dans le futur par une simple résolution.

ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les modalités légales après sa publication.

GESTION DES PONTS

La gestion des ponts a été transférée aux municipalités en même temps que les routes sur lesquelles ils sont situés mais leur prise en charge a été fixée au 1er avril 1997.

Hors le ministre des Affaires municipales faisait part des principales modalités de mise en oeuvre de l'aide financière que le gouvernement entend mettre de l'avant à l'intention des instances municipales pour la réfection des ponts et autres ouvrages.

Pour faciliter la réflexion, le ministère des Transports a établi une liste préliminaire qui identifie l'ensemble des ponts qui se trouvent sur le territoire de la M.R.C. de Montmagny. Elle indique pour chaque pont et ouvrage si la responsabilité de gestion devrait incomber aux instances municipales ou au ministère des Transports, selon qu'ils se trouvent sur le réseau routier local ou supérieur et selon leur degré de complexité.



CONSIDERANT QUE la réfection des ponts et autres ouvrages ont été transférés aux municipalités en même temps que les routes sur lesquelles ils sont situés, mais leur prise en charge a été fixée au 1er avril 1997;

CONSIDERANT QUE le ministère des Transports a établi une liste préliminaire qui identifie l'ensemble des ponts et autres ouvrages qui se trouvent sur le territoire de la M.R.C. de Montmagny;

CONSIDERANT QUE cette liste indique pour chaque pont et ouvrage si la responsabilité de gestion devrait incomber aux instances municipales ou au ministère des Transports, selon qu'ils se trouvent sur le réseau routier local ou supérieur et selon leur degré de complexité.

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud dispose sur son territoire de trois ponts jugés complexes demeurant sous la responsabilité du ministère des Transports et de quatre ponts simples n'étant plus associés au Ministère;

CONSIDERANT QUE la gestion et la réfection de ces ponts simples doivent être prises en charge par le niveau régional ou soit par le niveau local;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,

APPUYE par monsieur Denis Blais,

ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud décide de prendre sous sa responsabilité la gestion de quatre ponts sur son territoire. Trois sont avec des poutres en acier, enrobées de béton et enjambant respectivement la Rivière des Poitras à deux reprises et la Rivière Morigeau. L'autre pont a des poutres en béton armé et enjambe la Rivière Morigeau.

PROJET INSPECTEUR REGIONAL

La M.R.C. de Montmagny présente un projet, aux municipalités intéressées, d'engagement d'un inspecteur régional.

Sur ce document apparaît le nombre de jour(s)/semaine choisi par chacune des municipalités intéressées. Le mécanisme de fonctionnement fera l'objet d'une rencontre entre les gens concernés très prochainement.

AVIS DE MOTION

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a déjà dans le passé encouragé la construction résidentielle nouvelle en la subventionnant. Hors, elle veut récidiver pour 1996.

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,

APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,

ET RESOLU QU'un avis de motion est déposé à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure pour aider et promouvoir la construction résidentielle nouvelle en 1996 sur le territoire de la Municipalité.

REGLEMENT SUR LES RACCORDEMENTS

Le règlement No 138-1995 a été adopté le 03 avril 1995 dernier et décréait les coûts pour un raccordement à un réseau d'aqueduc et à un réseau d'égout sur le territoire de la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud.

L'article 2 du règlement dit: "Tout propriétaire qui désire se raccorder soit au réseau d'aqueduc ou au réseau d'égout ou les deux, devra en payer le prix coûtant, c'est-à-dire:



- A) L'excavation - machinerie
- temps
- B) Le matériel de remplissage
- C) La compaction
- D) Les pièces pour le raccordement

Hors après discussion, la Municipalité décide d'apporter un changement à cette politique de prix coûtant.

L'article 5 du règlement 138-1995 dit: "Cette politique de prix coûtant maintenant en vigueur pour un raccordement soit au réseau d'aqueduc ou d'égout ou les deux pourra être changée dans le futur par une simple résolution.

CONSIDERANT QUE l'article 5 du règlement No 138-1995 permet que la politique du prix coûtant pour un raccordement soit au réseau d'aqueduc ou d'égout ou les deux soit changée par une simple résolution;

CONSIDERANT QUE la Municipalité entend se servir de cet article pour apporter une modification qui sera effective immédiatement;

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE dorénavant il en coûtera à tout propriétaire mille dollars (\$1,000.00) pour se raccorder à un service et mille deux cents cinquante dollars (\$1,250.00) pour se raccorder aux deux.

QUE les raccordements soient toujours effectués en dehors des périodes de gel (de mai à novembre).

QUE l'article 4, délimitant la responsabilité de la Municipalité et du propriétaire, demeure inchangé.

COMPTES DE DECEMBRE 1995

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes du mois de décembre 1995 avant la fermeture du bureau pour les vacances des Fêtes et à les soumettre lors de la séance régulière de janvier 1996.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et quarante minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance spéciale des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 11 décembre 1995, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Alphonse Marceau, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance spéciale débute par la prière d'usage du Maire.

La présente séance des membres du Conseil municipal est tenue aux fins d'adopter le budget municipal du prochain exercice financier débutant le 01 janvier 1996 et se terminant le 31 décembre 1996 et dont les objectifs et les orientations ont été définis antérieurement.

ATTENDU QU'après étude et analyse des besoins financiers de chacun des services municipaux, des coûts engendrés et de la répartition fiscale qui en découle;

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
ET RESOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte le budget suivant pour l'exercice financier débutant le 01 janvier 1996 et se terminant le 31 décembre 1996 pour les fins administratives des divers services aux contribuables et l'établissement des taux des taxes foncières générales, spéciales ainsi que les compensations reliées aux services municipaux qui génèrent l'ensemble des coûts de la gestion municipale.

Remorquage 24 heures
Débosselage
Peinture
Vente d'auto




Garage Roland Samson Inc.
873, Rang Nord
Saint-Pierre-du-Sud, Québec
GOR 4B0
Tél.: (418) 248-1422 Fax: (418) 248-7074



Le plus grand
CENTRE
AUTOPRO DE LA REGION!



Tél.: (418) 248-4636
Fax: (418) 248-5565
Rés.: (418) 259-7419



BOCETEC **MMB**

**MAISONS
MODULAIRES
MONTMAGNY**
Division de constructions ABSDA inc.

RENOVATIONS

ANDRÉ BLAIS, Directeur général

280, chemin des Poirier, C.P. 91
Montmagny, (Québec) - G5V 3S3



BUDGET 1996

BUDGET 1995 BUDGET 1996 ECART

REVENUS

Taxe foncière générale à 0.76	423 400	424 400	+ 1 000
Taxe foncière protection incendie 0.06	43 000	43 000	0
Voirie municipale 0.205	112 500	114 500	+ 2 000
Taxe Police 0.105	57 000	58 600	+ 1 600
Compensation service aqueduc	92 800	92 150	- 650
Compensation service égout	13 000	13 200	+ 200
Compensation service enlèvement vidanges	33 200	33 600	+ 400
Compensation éclairage public	10 400	10 600	+ 200
Aménagement ponceau	-	726	+ 726
Aménagement berges Rivière du Sud	-	3 231	+ 3 231
Ramassage neige	-	875	+ 875
Compensation réseau scolaire	4 500	4 500	0
Compensation réseau télécommunication	55 888	53 075	- 2 813
Compensation taxes chemin de fer	240	300	+ 60
Services rendus aux organismes	8 500	7 500	- 1 000
Maison Paroisse, loyers	20 315	18 333	- 1 982
Pavillon P.-L. Bédard, loyers	15 464	15 792	+ 328
Location équipement divers	2 000	1 500	- 500
Location équipement bureau	-	2 000	+ 2 000
Raccordement au réseau d'aqueduc	500	500	0
Photocopies, fax	400	250	- 150
Vente de matériel	500	500	0
Permis municipaux	1 100	1 100	0
Droit de mutation	2 900	3 000	+ 100
Intérêts sur arrérage de taxes	1 000	1 000	0
Intérêts sur placement	5 000	5 000	0
Vente terrains résidentiels	10 000	10 000	0
Journal L'écho (remb. frais poste)	600	720	+ 120
Autres divers	3 800	3 800	0
Appropriation de surplus	-	32 519	+32 519
Contrat déneigement Route 228	8 900	10 340	+ 1 440
Chemins municipaux	35 000	10 000	-25 000
Compensation voirie	105 514	92 172	-13 342
Loisirs et Culture	35 500	34 138	- 1 362

TOTAL DES REVENUS:

1 102 921\$ 1 102 921\$ -0-

BUDGET 1995 BUDGET 1996 ECART

DEPENSES

ADMINISTRATION

Législation - administration	76 287	83 868	+ 7 581
Cour municipale coût fixe	-	940	+ 940
Cour municipale coûts variables	-	500	+ 500
Frais de poste	2 400	2 500	+ 100
Téléphone et interurbains bureau	3 600	4 800	+ 1 200
Cotisation et abonnements	1 200	2 400	+ 1 200
Frais de congrès	925	850	- 75
Frais de Formation	50	50	0
Contribution journal l'Echo	4 000	4 000	0
Pages supplémentaires journal l'Echo	2 000	-	- 2 000
Service arpenteur	5 000	6 000	+ 1 000
Service juridique	7 000	6 000	- 1 000



Vérification	2 800	3 000	+ 200
Mutations	300	300	0
Mise à jour codes municipaux	450	400	- 50
Assurances feu, responsabilité	20 891	19 400	- 1 491
Commission Santé, Sécurité au travail	5 000	5 000	0
Entretien du photocopieur	2 500	3 000	+ 500
Contrat service informatique	2 400	2 200	- 200
Ameublement de bureau	3 000	2 000	- 1 000
Fourniture de bureau	8 400	7 800	- 600
Divers	5 000	5 000	0
Quote-part M.R.C.-administration	17 065	7 891	- 9 174
Rémunération officiers d'élection	-	2 400	+ 2 400
Publicité, information	-	600	+ 600
Fourniture de bureau pour élection	-	200	+ 200
Quote-part M.R.C.-évaluation	16 928	21 397	+ 4 469
Total:	187 196\$	192 496\$	+ 5 300

SECURITE PUBLIQUE

Service Sûreté du Québec	52 953	56 546	+ 3 593
Administration	11 264	10 900	- 364
Téléphone radio-communication	6 800	3 000	- 3 800
Frais de formation	1 200	1 200	0
Assurances	-	1 000	+ 1 000
Immatriculation des camions	790	800	+ 10
Location équipement incendie	3 500	3 500	0
Outils de décarcération	3 000	-	- 3 000
Entretien équipements et véhicules	7 000	6 000	- 1 000
Entretien Poste incendie	1 000	1 000	0
Borne-fontaine	200	1 000	+ 800
Essence & diesel	1 200	1 000	- 200
Huile chauffage Poste incendie	1 200	1 000	- 200
Matériel divers	1 500	1 000	- 500
Vêtements, chaussures et accessoires	1 500	1 600	+ 100
Electricité Poste incendie	400	500	+ 100
Divers	400	200	- 200
Total:	93 907\$	90 246\$	- 3 661

TRANSPORT (VOIRIE)

Administration	62 684	79 550	+16 866
Serv. scientifique et génie	5 000	5 000	0
Immatriculation des véhicules	1 300	100	- 1 200
Fauchage des chemins	100	4 000	+ 3 900
Location machinerie	800	600	- 200
Signalisation	700	1 000	+ 300
Entretien chemins, rues, ponceaux	2 000	2 000	0
Entretien réparation machinerie	16 100	14 500	- 1 600
Trottoirs	1 500	1 500	0
Lignage de rues	4 598	1 500	- 3 098
Débrousailluse	200	-	- 200
Gravier, sable, asphalte, ciment	12 000	15 000	+ 3 000
Essence machinerie	2 700	2 500	- 200
Pièces et accessoires	2 500	2 500	0
Egout de surface	1 000	-	- 1 000
Divers	1 000	200	- 800
Total:	114 182\$	129 950\$	+15 768



BUDGET 1995 BUDGET 1996 ECART

TRANSPORT (DENEIGEMENT)

Administration	58 876	62 500	+ 3 624
Téléphone et interurbains	740	1 200	+ 460
Enregistrement des véhicules	3 000	5 000	+ 2 000
Entretien, réparation des véhicules	23 000	35 600	+12 600
Entretien du Garage	800	800	0
Sable et sel	9 000	9 000	0
Essence diesel	15 000	15 000	0
Huile à chauffage	500	500	0
Bois de chauffage	1 400	1 200	- 200
Pièces et accessoires	-	200	+ 200
Electricité Garage	1 500	1 600	+ 100
Réclamation pour dommages	1 000	1 000	0
Contrat déneigement rue du Rocher	800	800	0
Divers	700	500	- 200
Total:	116 316\$	134 900\$	+18 584
Eclairage public	9 380	7 000	- 2 380
Entretien réseau d'éclairage	10 000	12 000	+ 2 000
Entretien chemins municipaux	28 710	-	-28 710
	48 090\$	19 000\$	-29 090
Total TRANSPORT:	278 588\$	283 850\$	+ 5 262

HYGIENE DU MILIEU

Scientifique et génie	2 210	2 000	- 210
Honoraires préposé chloration	4 500	1 500	- 3 000
Analyses échantillons d'eau	1 200	1 000	- 200
Entretien réseau aqueduc	10 000	5 000	- 5 000
Poste de chloration	500	500	0
Produit chimique (chlore)	7 800	7 800	0
Pièces et accessoires (aqueduc)	800	2 000	+ 1 200
Electricité Poste chloration	1 200	1 200	0
Entretien réseau égout	1 000	1 000	0
Pièces et accessoires (égout)	-	2 000	+ 2 000
Contrat enlèvement vidanges	24 300	25 300	+ 1 000
Site d'enfouissement	11 000	10 410	- 590
Total:	64 510\$	59 710\$	- 4 800

BUDGET 1995 BUDGET 1996 ECART

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Scientifique et génie	1 500	100	- 1 400
Honoraires inspecteur municipal	5 000	15 600	+10 600
Mise à jour règlement d'urbanisme	500	100	- 400
Quote-part M.R.C.-urbanisme	11 659	14 128	+ 2 469
Solide	18 618	4 618	-14 000
Entretien, chauffage élec. M. Paroisse	25 200	13 700	-11 500
Entretien, électricité Pav. Bédard	6 350	2 350	- 4 000
Entretien annexe Maison Paroisse	500	250	- 250
Entretien et équipement Atelier	1 000	800	- 200
Enseigne Quatre-Chemins	700	300	- 400
Comité d'embellissement	10 000	7 500	- 2 500
Contribution déficit H.L.M.	10 600	10 400	- 200
Total:	91 627\$	69 846\$	-21 781



LOISIRS ET CULTURE

Livres imprimés	1 200	-	- 1 200
Entretien Bibliothèque du Rocher	-	200	+ 200
Projet Bibliothèque	2 934	-	- 2 934
Cotisation au C.R.S.B.P.	4 066	4 520	+ 454
Contribution Bibliothèque du Rocher	-	3 305	+ 3 305
Entretien Chalet (Club VTT)	800	1 000	+ 200
Divers	5 000	5 000	0
Contribution Loisirs St-François	45 000	45 000	0
Total:	59 000\$	59 025\$	+ 25

AUTRES DEPENSES

FRAIS DE FINANCEMENT

Capital Prot. incendie règ. 81	3 120	3 120	0
Intérêts Prot. incendie règ. 81	796	530	- 266
Capital emprunt règlement 132-1994	4 000	9 447	+ 5 447
Intérêts emprunt règlement 132-1994	5 000	3 732	- 1 268
Capital service aqueduc	51 000	14 000	-37 000
Intérêts service aqueduc	12 852	8 033	- 4 819
Capital service Loisirs	5 418	-	- 5 418
Intérêts service Loisirs	687	-	- 687
Capital emprunt règlement 133-1994	5 000	13 000	+ 8 000
Intérêts emprunt règlement 133-1994	6 000	1 016	- 4 984
Capital emprunt règ. 117	26 000	28 000	+ 2 000
Intérêts emprunt règ. 117	44 820	42 414	- 2 406
Frais bancaire	-	24	+ 24
Total:	164 693\$	123 316\$	-41 377

BUDGET 1995 BUDGET 1996 ECART

IMMOBILISATION A MEME LES REVENUS

Chemins, rues, montées, terrains	120 000	130 000	+10 000
Service déneigement	4 000	4 000	0
Voirie	20 000	25 000	+ 5 000
Aqueduc-égout	9 000	25 000	+16 000
Protection incendie	8 000	9 000	+ 1 000
Loisirs	-	12 000	+12 000
Administration (ameublement)	2 400	7 000	+ 4 600
Maison Paroisse (plan quinquennal)	-	12 432	+12 432
Total:	163 400\$	224 432\$	+61 032

TOTAL DES DEPENSES: 1 102 921\$ 1 102 921\$ -0-

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE l'assemblée spéciale soit levée.

La séance se termine vers vingt heures et vingt minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment ajournée à ce jour lundi le 11 décembre 1995, et tenue à la salle municipale au Centres des Loisirs, à vingt heures et trente minutes.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Alphonse Marceau, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par Henri Boulet,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

AVIS DE MOTION

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud pour l'exercice financier 1996 a été analysé et adopté le lundi 11 décembre 1995 dans le cadre d'une séance spéciale;

ATTENDU QUE les taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux prévus à ce budget doivent être imposés par règlement;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
ET RESOLU QU'un avis de motion soit donné à l'effet que lors d'une prochaine session du Conseil municipal, un règlement sera présenté décrétant les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget prévu pour l'exercice financier 1996.

TAUX D'INTERET ARRERAGE DE TAXES

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE le taux chargé aux contribuables qui n'ont pas acquitté leurs comptes de taxes dans les délais prescrits sera de l'ordre de 12% pour l'année 1996.

RESOLUTION MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LE RAMASSAGE DE LA NEIGE

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a adopté le règlement numéro 142-1995 concernant le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village, le 04 décembre dernier. Cela touchait 35 propriétaires et le coût était de \$25.00 pour la saison. Il y a 4 propriétaires additionnels sur le chemin St-François Ouest qui sont désireux de se faire offrir le service soit: madame Louissette Dumas, madame Louise Blais, monsieur Jacques Chabot et monsieur Steeve Bélanger.



CONSIDERANT QUE l'article 7 du règlement numéro 142-1995 stipule que ce dernier peut être changé par une simple résolution;

CONSIDERANT QUE les propriétaires additionnels désireux de se faire offrir le service de ramassage de la neige ont tous été rejoints;

CONSIDERANT QUE ces propriétaires additionnels ne disposent presque pas d'emplacement pour déposer la neige;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
ET RESOLU QUE l'article 4 qui détermine le secteur du règlement numéro 142-1995 demeure inchangé si ce n'est l'ajout des quatre propriétaires suivants:

1-	Mme Louissette Dumas,	411,	Ch. St-François Ouest
2-	Mme Louise Blais	407,	" " "
3-	M. Jacques Chabot,	401,	" " "
4-	M. Steeve Bélanger,	395,	" " "

Ces numéros civiques additionnels seront ajoutés à l'annexe déjà existante au règlement.

QUE le service de ramassage de la neige pour ces quatre propriétaires soit offert immédiatement par l'équipe du déneigement.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et trente minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

RESTAURANT
L'ARRÊT
stop

Autoroute 20, Sortie 364
Berthier-sur-Mer / St-François
Tél.: (418) 259-7704

- RÉUNION DE GROUPE
- COMMANDE POUR APPORTER



HEURES D'OUVERTURE:
Dimanche au jeudi:
6.00 a.m. à 11.00 p.m.
Vendredi et samedi:
6.00 a.m. à 2.00 a.m.

ROY

PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.
52, boul. Morigeau
St-François de Montmagny, QC GOR 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



Les Encans Boulet inc.

DES MILLIONS\$
tous les vendredis



LES PETITES ANNONCES



de l'Écho

Offre de service

Pour personnes âgées autonomes et retraitées, une belle qualité de vie à un prix raisonnable.
Résidence de l'Orchidée, 11 Rte St-François
Berthier-sur-Mer
Tél.: 259-7233

Vous avez des petites annonces à faire publier, rien de plus facile. Inscrire votre annonce dans cette espace et déposez celle-ci plus 2.00\$ au bureau municipal, dans la boîte identifiée au journal l'Écho (près de l'entrée).

COURS D'ALIMENTATION SANTÉ

Ce cours vous offre la possibilité d'acquérir des moyens afin de diminuer ou maintenir votre poids et ainsi vous sentir bien dans votre peau.

De plus, différentes recettes et trucs vous seront proposés, le tout dans une ambiance de détente.

Début des cours: 15 janvier 1996 à 18h30

POUR INSCRIPTION

Jocelyne Gosselin 248-6957
Nicole Gendron 259-2213

PROMOPRIX

Pierre Martin
534, Ch. St-François O.
St-François - GOR 3A0
TÉL.: 259-7728

VOYAGER AVEC DES MÉDICAMENTS

- Si vous prenez l'avion, emportez vos médicaments dans votre bagage à main. Ne les mettez pas dans votre valise, car il arrive que les bagages se perdent et qu'ils soient exposés à des températures extrêmes.
- En voiture, ne gardez pas les médicaments dans le coffre à gants, car des températures extrêmes peuvent les détériorer. Conservez-les dans un contenant isolé à l'abri de la lumière du soleil.
- Transportez vos médicaments dans leur contenant étiqueté original. C'est aussi une bonne idée d'avoir une liste complète des médicaments que vous apportez.

À INCLURE SUR SA LISTE DE MÉDICAMENTS

- mode d'emploi
 - nom générique de chaque médicament
 - marque de commerce de chaque médicament
 - concentration du médicament
 - nom du fabricant
 - numéro de l'ordonnance et numéro de téléphone du pharmacien
- C'est important, car dans les pays étrangers, un médicament de même nom peut contenir des ingrédients différents!**

• Si vous prenez un narcotique ou un médicament contrôlé, ou si vous devez vous donner des injections, demandez à votre médecin de vous faire une lettre précisant que vous devez prendre ce médicament. Cela vous évitera des problèmes, si on vous pose des questions à la douane.

• Plusieurs médicaments comme l'insuline ont des dates de péremption différentes selon la température à laquelle ils sont conservés. Demandez à votre pharmacien s'il faut conserver vos médicaments d'une façon spéciale.

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
SUR LES MÉDICAMENTS ENVOYAGE-CONSULTER
SON PHARMACIEN.**

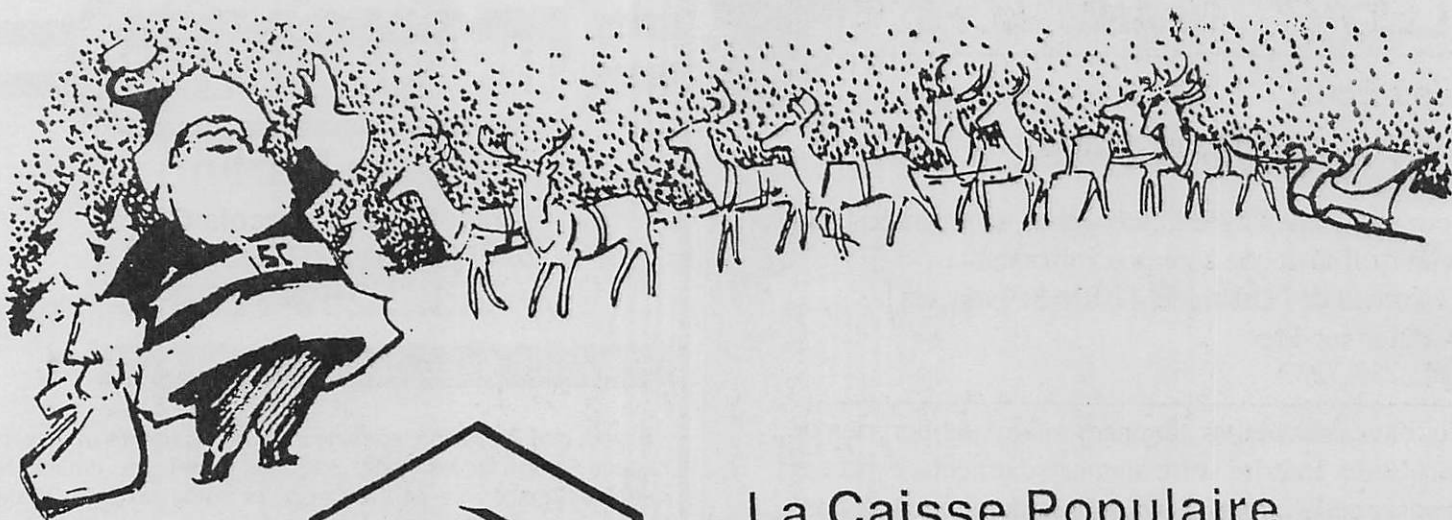
Pierre Martin, pharmacien

H
E
U
R
E
S

LUNDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h
MAR.MER.JEU.:	9h à midi 13h30 à 17h
VENDREDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h

D
O
U
V
E
R
T
U
R
E

LIVRAISON GRATUITE



La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny

La direction et le personnel
de la Caisse Populaire
souhaitent à tous ses membres
de très Joyeuses Fêtes.

Siège social
526, chemin St-François
Ouest
Saint-François (Québec)
GOR 3AO
Téléphone: (418) 259-7786
Fax: (418) 259-7787
LÉON JALBERT
DIRECTEUR

Desjardins l'incroyable force de la coopération